

1398



République du Sénégal
Un Peuple- Un But- Une Foi



6300717
O. Dia
MADS/AS

0680529653
NBABA

DSRP

**DOCUMENT DE STRATEGIE
DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

Vendredi 28 Décembre 2001

I W

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Economie et des Finances

DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Vendredi 28 Décembre 2001

TABLE DES MATIERES.....	Pages
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	1
1 INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	2
2 DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE.....	4
2.1 Dimensions de la pauvreté.....	4
2.1.1 DEFINITIONS ET MESURE DE LA PAUVRETE.....	4
2.1.2 CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE AU SENEGAL	4
2.1.3 ASPECTS DES MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE.....	7
2.1.4 POINTS DE RUPTURE.....	8
2.2 Déterminants de la pauvreté : absence/insuffisance de revenus et d'accès aux services sociaux de base ..	8
2.2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE / INSUFFISANCE DE REVENUS	8
2.2.2 EDUCATION ET PAUVRETE.....	9
2.2.3 SANTE ET PAUVRETE.....	10
2.2.4 ACCES A L'EAU POTABLE.....	11
3 OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE	11
4 STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	13
4.1 Création de richesse	14
4.1.1 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE	15
4.1.2 PROMOTION DE LA GENERATION DE REVENUS RURAUX NON AGRICOLES.....	18
4.1.3 NOUVELLE DIMENSION POUR L'ELEVAGE	18
4.1.4 RELANCE DE LA PECHE.....	19
4.1.5 PROMOTION DE L'ARTISANAT	20
4.1.6 DENSIFICATION DU TISSU INDUSTRIEL.....	21
4.1.7 ENERGIE.....	21
4.1.8 MINES.....	22
4.1.9 ACTIVITES TERTIAIRES, BASE D'UNE FORTE CONTRIBUTION A LA FORMATION DU PIB	22
4.1.10 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	23
4.2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base.....	26
4.2.1 CAPITAL HUMAIN ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	26
4.2.2 CAPITAL NATUREL ET CADRE DE VIE.....	30
4.2.3 CAPITAL SOCIAL ET BONNE GOUVERNANCE.....	31

4.3 Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.....	32
4.3.1 DEFINITION DE LA VULNERABILITE	32
4.3.2 CARACTERISTIQUES DES GROUPES: le ciblage des groupes vulnérables	32
4.3.3 PRISE EN CHARGE DES GROUPES VULNERABLES	32
4.4 Mise en œuvre de la Stratégie.....	35
4.4.1 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN OEUVRE	35
4.4.2 INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE	35
4.4.3 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU DSRP.....	36
4.5 Les risques de la stratégie.....	37
<i>Annexe 1 : Estimation des dépenses totales des ménages par équivalent adulte à partir de ESAM I.....</i>	<i>39</i>
<i>Annexe 2 : Plan d'Actions Prioritaires</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 3 : Matrice des mesures (2003 – 2005)</i>	<i>48</i>
<i>Annexe 4 : Tableau des indicateurs</i>	<i>59</i>
<i>Annexe 5.1: Comptes économiques.....</i>	<i>60</i>
<i>Annexe 5.2: Tableau des Opérations Financières de l'administration centrale</i>	<i>62</i>
<i>Annexe 5.3: Balance des paiements</i>	<i>63</i>
<i>Annexe 5.4: Situation monétaire intégrée du Sénégal</i>	<i>64</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADM	Agence de Développement Municipal
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
ADPME	Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CEA	Consommation par Equivalent Adulte
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CREA	Centre de Recherches Economiques Appliquées
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DAS	Direction de l'Assistance Sociale
DER	Direction de l'Expansion Rurale
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPPS	Enquête auprès des ménages sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal
EPPS-Focus group	Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal par Focus group
ESAM-I	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (1994)
ESAM-II	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (2001)
ESP	Enquête Sur les Priorités
FMI	Fonds Monétaire International
FNAE	Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNAS	Fonds National d'Action Sociale
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Œuvre
IEC	Information Education Communication
INS	Institut National de la Statistique
IRD	Institut de Recherche sur le Développement
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey/ Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
NPA	Nouvelle Politique Agricole
NPI	Nouvelle Politique Industrielle
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PELT	Projet Eau à Long Terme
PET	Programme Education pour Tous
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PGF	Productivité Globale des Facteurs
PIB	Produit Intérieur Brut
PLP	Plan de Lutte contre la Pauvreté
PMA	Pays Moins Avancés
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
RVO	Réhydratation par Voie Orale
QUID	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement de l'ESAM-II
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
TBS	Taux Brut de Scolarisation dans l'élémentaire
TDR	Termes de Référence
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1 INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivies des premiers programmes d'ajustement structurel au milieu des années 80, a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des espérances. De manière générale, la période 1979-1993 a été marquée, au plan macroéconomique, par un net ralentissement de la croissance économique en termes réels, voire même une contraction en 1993, entraînant la mise en place d'un " Plan d'urgence " de restauration des capacités financières de l'État. A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, le PIB réel ayant crû de 2,9% en 1994 et de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001. Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation.
2. Cependant, les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Le Sénégal n'a pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire (le taux brut de scolarisation dans le primaire se situe à environ 70 %, tandis que le taux global est estimé à 32 %) et l'analphabétisme touche plus de la moitié de la population. La situation des femmes sénégalaises en matière d'éducation et de formation est préoccupante avec un taux d'analphabétisme de plus de 70% contre 48,9% pour les hommes (QUID, 2001).
3. Quant aux indicateurs de santé, ils demeurent en deçà des recommandations de l'OMS. Même si le Sénégal est cité comme pays de référence en Afrique en termes de lutte contre le VIH/SIDA, le système de santé dans son ensemble fait face à de graves contraintes. On note la recrudescence des endémies locales et la malnutrition touche de plus en plus les populations notamment les plus vulnérables (les enfants, les femmes, les handicapés, les aînés, les jeunes, les personnes déplacées et réfugiées, etc.). Les conditions d'hygiène individuelle et collective et d'assainissement précaires du milieu et les carences alimentaires sont responsables de la dégradation de l'état de santé des populations. En matière d'accès à l'eau potable, l'objectif visé par le Sénégal est d'atteindre le plus tôt possible, les recommandations de l'OMS, soit 35 litres par habitant et par jour. Actuellement, les populations disposent de 28 litres par habitant et par jour en moyenne.
4. Sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2400 calories par personne et par jour, la première enquête budget consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994. Les premiers résultats du QUID évaluent cette proportion à 53,9% en 2001.
5. Au total, le retour de la croissance enregistrée sur la période 1995-2001 n'a pas suffi à garantir une réduction significative de la pauvreté. La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique et sa faible propagation vers les populations les plus pauvres. Malgré le rôle qu'il joue en termes d'emplois, le secteur primaire contribue (18,5% en 2000) très modestement au PIB à cause des rendements agricoles encore faibles et tributaires des aléas climatiques. Par ailleurs, la production agricole ne couvre en moyenne que 52% des besoins alimentaires de base. Les investissements dans le secteur agricole restent concentrés dans les zones où prédominent les cultures irriguées alors que la pauvreté est plus marquée dans les zones où les cultures sont pluviales. L'insuffisance et la qualité des infrastructures routières et portuaires grèvent les coûts des transports et ne favorisent pas l'intégration des marchés, sur le plan aussi bien interne que régional.
6. Dans les réformes postérieures à la dévaluation, la pauvreté a fait l'objet d'une préoccupation centrale compte tenu de son ampleur et de son extension. Plusieurs actions ont été amorcées à travers la mise en œuvre de divers programmes sectoriels articulés autour des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté. En plus des programmes sectoriels sur la santé, l'éducation, les infrastructures de base etc., un

Plan de Lutte contre la Pauvreté (PLP) en cours d'exécution a été formulé en 1997.

7. Malgré tous ces efforts déployés pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, la structure des dépenses publiques montre que le Sénégal est encore loin des objectifs de l'initiative 20/20 à laquelle il a souscrit. Le poids de la dette constitue un handicap majeur à une allocation efficiente des ressources publiques en faveur des secteurs sociaux et conduit à la réduction des capacités de redistribution de l'Etat et au ralentissement du développement des infrastructures sociales.
8. Pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat mettra en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable. A cette fin, le Sénégal a initié en 2000, après l'adoption de son document intérimaire, un processus participatif de préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur une croissance redistributive et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres. Le consensus autour de cette stratégie met l'accent sur la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités.

Encadré 1 : Préparation du DSRP : une large participation aux niveaux national et local

La démarche participative retenue par l'Etat du Sénégal pour élaborer le DSRP a impliqué l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et les partenaires au développement. Elle se présente en trois phases :

Phase préparatoire

1. La démarche a débuté par l'identification exhaustive des organisations de la société civile et la mise en œuvre d'un programme de visites de proximité individualisées auprès des organisations pour les informer, leur fournir les projets de termes de référence (TDR) du DSRP, les sensibiliser sur les enjeux pour leur participation dans le processus d'élaboration du document. Le recensement préalable a permis d'éviter une participation biaisée ou un déséquilibre dans la représentation des acteurs en particulier des organisations de la société civile.
2. Les différentes rencontres avec les acteurs impliqués dans le processus avaient pour but, d'une part, de recueillir des avis et suggestions et d'autre part, de relever le défi de la participation.
3. Le Comité technique a produit un document qui fait le point sur les connaissances disponibles sur la pauvreté dans le pays. Pour cela, le Comité a contacté les différents services des ministères techniques (statistique, santé, planification, éducation, hydraulique, etc.) et le Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA) pour des contributions sectorielles et des propositions d'analyse. Ce document a été présenté au séminaire de lancement du processus.

Phase de conception de la démarche d'élaboration du DSRP

4. Le *Séminaire National de Lancement* du processus participatif d'élaboration du DSRP a été un moment important conçu comme une phase de programmation participative et d'engagement des acteurs. Il s'agissait d'impliquer les acteurs dans leur diversité dans l'identification des activités à mener pour produire le DSRP et la validation des TDR des modules proposés afin d'assurer une appropriation du DSRP dès cette phase de conception.
5. Plus de 200 invités représentant les différents acteurs de la vie économique et sociale au niveau national et régional ont pris part à ce séminaire, notamment les services étatiques, la société civile (ONG, syndicats, groupements féminins, associations religieuses, autorités traditionnelles, associations de handicapés, structures de formation et de recherche, presse publique et privée, organisations paysannes, personnes ressources etc.), le secteur privé, les partenaires financiers et techniques.

Phase d'élaboration du DSRP

6. Ces diverses catégories d'acteurs ont activement pris part à la production des documents de base selon différentes modalités.
Au niveau national, les cinq *Groupes Thématiques* (en moyenne 50 par groupe) ont travaillé sur la base de contributions écrites des services des ministères techniques, de la société civile et de personnes ressources, suivies d'ateliers d'échanges avec une forte participation ayant permis de dégager des consensus sur les axes de la stratégie et les priorités.
7. Au niveau régional, les services régionaux, sous la présidence des gouverneurs, ont préparé les différentes *Consultations Régionales* qui ont vu une forte participation des élus, des organisations de la société civile (organisations paysannes, jeunes, femmes, aînés, handicapés etc.) et de l'administration locale.
8. Au niveau local, *Les Enquêtes de Perception de la Pauvreté* conduites dans les quartiers urbains et les villages dans toutes les régions ont été l'occasion d'expression individuelle et collective des populations à la base sur leurs conditions de vie, leur perception des institutions et les priorités des pauvres. Les ateliers de restitution au niveau des quartiers et villages et au niveau régional ont été des moments forts de prise de parole des pauvres.
9. Un *Séminaire National de Validation* a enfin réuni environ deux cent cinquante personnes qui ont participé à différents niveaux au processus pour valider le document de synthèse provisoire préparé par le Comité technique.

2 DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE

2.1 Dimensions de la pauvreté

2.1.1 *DEFINITIONS ET MESURE DE LA PAUVRETE*

9. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Plusieurs définitions et approches existent pour la cerner. En particulier, l'on distingue les approches fondées sur le bien-être, les besoins de base et les capacités.
10. La mesure de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté nécessite la résolution des deux questions fondamentales que sont l'identification des individus pauvres et la construction d'indicateurs pertinents sur la base des informations disponibles. Dans la pratique, deux approches sont généralement utilisées : l'une dite objective et l'autre dite subjective.
11. L'approche objective s'appuie sur une information quantitative résumée à travers un indicateur monétaire ou non monétaire. Une ligne de pauvreté est alors définie comme un seuil en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre (ESAM-I, 1994; QUID, 2001).
12. L'approche subjective est basée sur la perception par les populations de leurs conditions d'existence. Les populations interrogées s'autodésignent pauvres ou non pauvres selon des critères qui leur sont propres. A cet égard, un proverbe africain recueilli lors du processus participatif définit la pauvreté comme l'absence d'avoir, de savoir et de pouvoir (EPPS – Focus Groups et EPPS, 2001). Cette perception qui découle de la culture, renvoie à la nature des formes d'organisation sociale et politique des communautés locales et aux stratégies sous-jacentes. Aussi, importe-t-il d'investir dans la culture qui détermine la manière de vivre et de combattre la pauvreté.

Encadré 2 : La pauvreté du point de vue des populations

L'analyse de la perception de la pauvreté au Sénégal qui se lit à travers les langues nationales peut s'articuler autour de quelques indicateurs dont les plus saillants se retrouvent dans la définition suivante : « Est pauvre celui qui n'a rien, qui ne peut régler ses besoins sociaux primaires, qui vit sans accès à des opportunités ». Ce type extrême de pauvreté est généralement appelé « ndool, miskiin, basane, walaakaana », traduit dans l'expression populaire en ces termes : « nit kuy taxaw rek te yorewul dara » (quelqu'un qui vit mais qui est dépourvu de tout). Le pauvre vit dans un dénuement total, économique et social ; il est sans soutien et ne compte que sur l'aide que lui apporte son entourage pour survivre. Il est souvent qualifié de déclassé social et plongé dans un état de misère quasi – permanent. Son trait dominant est qu'il s'autoexclue lui même du tissu social, préférant ainsi évoluer dans l'anonymat le plus total. Quant aux ménages pauvres (new ji doole, baadoolo, faxiir), ils disposent de sources de revenus assez précaires qui ne permettent pas de couvrir entièrement les besoins en alimentation.

Pour expliquer la pauvreté, les populations évoquent les responsabilités individuelles exprimées à travers le proverbe « le paresseux est responsable de son état d'indigence » mais aussi par le manque de relations sociales. Le tissu relationnel est ici une référence centrale. Plus on élargit l'horizon de ses relations familiales, confrériques, ethniques, etc., plus on fait face à la pauvreté, au dénuement, à la vulnérabilité. Les liens sociaux sont présentés comme le fondement de la sécurisation de l'acteur.

EPPS-Focus group, 2001

2.1.2 *CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE AU SENEGAL*

13. **La prévalence de la pauvreté est très élevée.** En 1994, la première enquête budget - consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2400 calories, par équivalent adulte et par jour) à 57,9 %. Sur la base d'extrapolations établies à partir du Quid (2001)¹, l'incidence de la pauvreté des ménages se situe à environ 53,9 % soit un léger recul par rapport

¹ Voir Annexe 1 pour la méthodologie.

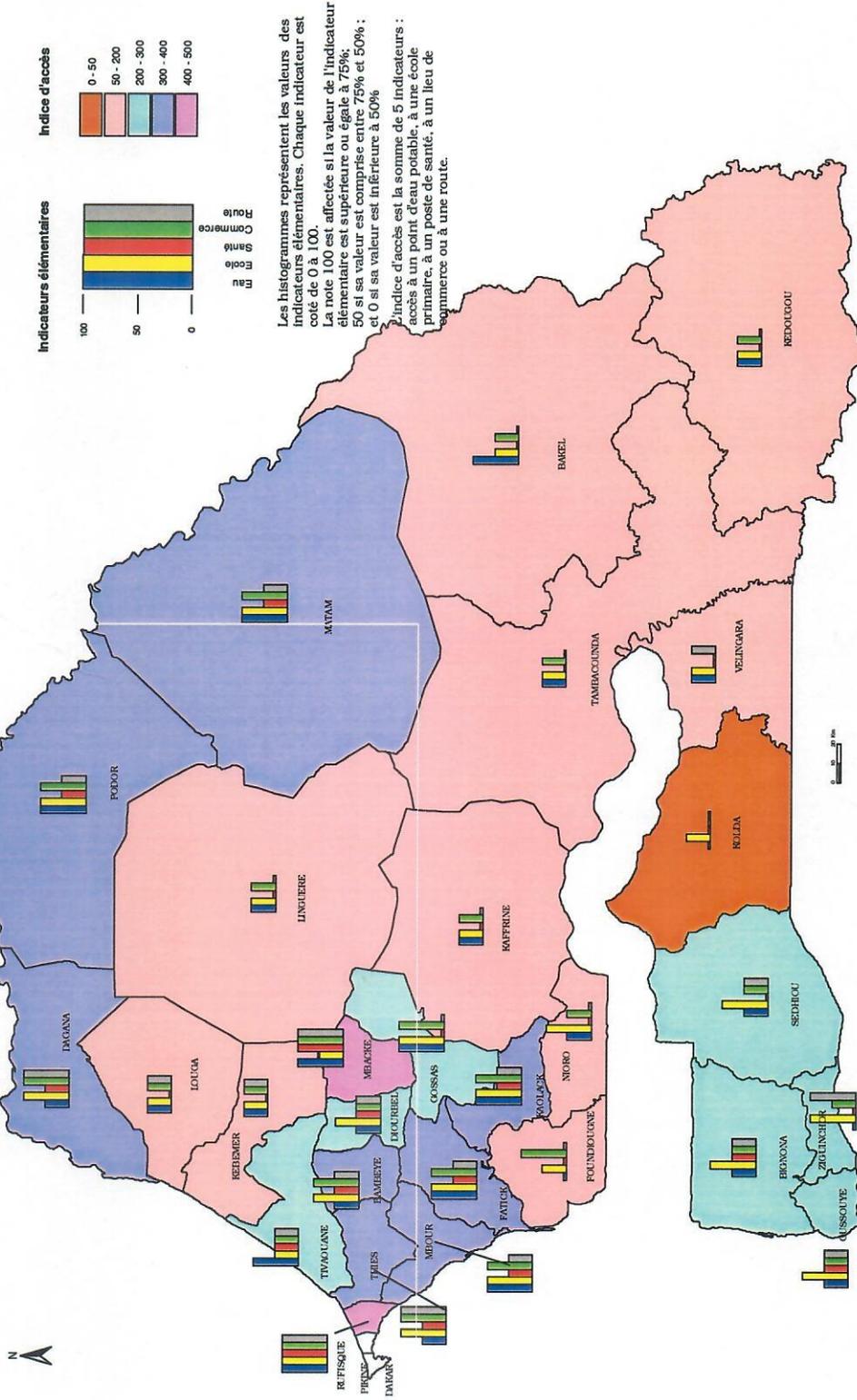
à 1994, en raison certainement de l'accroissement du revenu par tête sur la période 1995 – 2001. Cependant, ces taux sont largement en dessous des résultats de l'EPPS (2001) où 65 % des ménages interrogés (même échantillon que le Quid) se considèrent comme pauvres et 23 % se considèrent même comme très pauvres. Par ailleurs, 64 % des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement à ce qui a été énoncé plus haut. Cette apparente contradiction résulte certainement de critères différents d'appréciation de la pauvreté.

14. **La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales** et plus singulièrement dans les zones rurales du Centre, du Sud et du Nord Est. Cette concentration de la pauvreté en milieu rural est également confirmée par l'EPPS (2001) : en effet, l'incidence de la pauvreté varierait en zone rurale entre 72% et 88 % alors qu'en zone urbaine, elle varie entre 44% et 59 %. Dans les deux cas, l'incidence de la pauvreté demeure forte.
15. **Le niveau d'instruction est très faible parmi les chefs de ménages pauvres.** En effet, plus de 89% des chefs de ménages du premier quintile (QUID, 2001) n'ont aucun niveau d'instruction et seuls environ 8 % ont le niveau d'instruction primaire.
16. **La prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage.** La taille moyenne des ménages des 20 % les plus pauvres est de plus de 10 personnes alors que parmi les 20 % les plus riches, elle est de 8 personnes (QUID, 2001).
17. **La prévalence de la pauvreté varie selon le sexe du chef de ménage.** Selon l'enquête de perception (EPPS,2001), la prévalence de la pauvreté serait de 67,4% chez les ménages dont le chef est un homme et de 58,8% chez les ménages dirigés par une femme.
18. Il faut souligner que les acteurs sociaux, en général, innovent dans la précarité. En particulier, les femmes ont fait une irruption dans la mobilisation des ressources, en plus de leur rôle de gestionnaire de l'espace domestique qui se maintient et se fortifie. Au travers des tontines et autres formes de regroupements, elles arrachent non sans peine des ressources pour en créer d'autres et faire face au déficit de revenu dans l'espace domestique (EPPS-Focus group, 2001).

Indices d'accès aux services sociaux de base

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction de la Prévision et de la Statistique

Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté



Sources: DPS-DER / Accès aux services sociaux de base - Avril 2000

Cartographie: Centre de Suivi Écologique - Mars 2001

Source: DPS/ Enquête sur l'accès aux services sociaux de base en zone rurale (dans l'ensemble des départements du Sénégal sauf ceux de Dakar et Pikine qui sont en zone urbaine) -, avril 2000 .

2.1.3 ASPECTS DES MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE

19. D'ordinaire, c'est dans le processus d'appauvrissement accéléré par une crise économique persistante, que des individus, notamment parmi les plus vulnérables, sont coupés des circuits leur permettant d'accéder aux ressources productives. Ce manque de moyens propres favorise ensuite une détérioration continuelle des conditions de vie, aggrave les inégalités et mène, à terme, à l'extrême pauvreté. En l'absence d'assistance de la puissance publique et sans une solidarité communautaire soutenue liée à la transformation des repères éthiques et culturels, cette dynamique conduit à une rupture des liens sociaux et à l'exclusion des couches les plus défavorisées. Un tel déficit ou défaut de relations sociales, pousse certains individus aux pratiques ci-après répertoriées lors du processus participatif.
20. **La violence et la délinquance.** Les personnes détenues sont pour la plupart des jeunes. Les statistiques de la justice les plus récentes indiquent un taux de criminalité de 1,8‰ marqué par une progression rapide des infractions et une forte présence des jeunes parmi la population carcérale. Cette montée de la délinquance des jeunes peut être imputable au relâchement des efforts des parents dans la prise en charge de l'éducation des adolescents en perte de repères.
21. **La mendicité.** Les talibés et mendiants (enfants et adolescents) sont estimés à environ 100 000 (DAS, 2000). Ce phénomène des talibés en quête quotidienne de nourriture et d'argent tant pour leur propre survie que pour l'entretien de leur marabout et repérables aux niveaux des carrefours, des marchés, des mosquées, des banques et autres endroits publics des centres urbains, est un véritable problème social.
22. **La prostitution.** Les statistiques sur la prostitution sont rares et souvent approximatives ou incomplètes. Toutefois, une Enquête de Prévalence des infections sexuellement transmissibles chez les prostituées clandestines de Dakar (Christian Lauren, IRD), réalisée en 2000 évalue l'âge médian des prostituées à 28 ans. Presque 20% d'entre elles n'avaient pas l'âge légal (21 ans) ; alors que le tiers était célibataire, la plupart était divorcée (48%), mariée (12%) ou veuve (6%). La prévalence de l'infection du VIH chez ces prostituées est de l'ordre de 14% alors qu'elle se situe entre 1 et 2% dans la population totale.
23. **Le travail des enfants comme alternative.** Le travail des enfants est défini ici comme l'exercice d'une activité économique par les jeunes de moins de 15 ans. On suppose qu'à cet âge, cette catégorie devrait être à l'école. Les données de l'enquête MICS indiquent qu'en 2000, 37,6% des enfants de 5 à 15 ans travaillaient et 15% exerçaient une activité rémunérée. Selon cette source, 12% des enfants effectuaient plus de 4 heures de travaux domestiques par jour, c'est-à-dire, plus que la norme admise. Dans de telles conditions, l'on peut suspecter que le travail soit suffisamment contraignant et pénible pour entraîner des perturbations dans l'éducation, la santé, le développement normal et enfin, la survie de l'enfant.
24. **La dégradation de l'environnement.** Le croît démographique élevé et les longues années de sécheresse ont fortement contribué à la fragilisation de l'environnement. En milieu rural, la faible qualité de vie des populations continue de faire pression sur les ressources naturelles expliquant ainsi le rythme inquiétant de déforestation malgré les efforts fournis dans ce domaine.
25. Par contre, selon les populations (EPPS, 2001), les principaux signes de la pauvreté sont, dans l'ordre, la difficulté à se nourrir, le manque de travail, le manque de soins, le manque de logement décent. Aussi, considèrent – elles que les priorités de l'État devraient être dans l'ordre : (i) l'emploi des jeunes (20,1 %) ; (ii) la réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %) ; (iii) l'accès aux soins de santé de base (17,7 %) ; (iv) l'éducation des enfants (11,3 %).

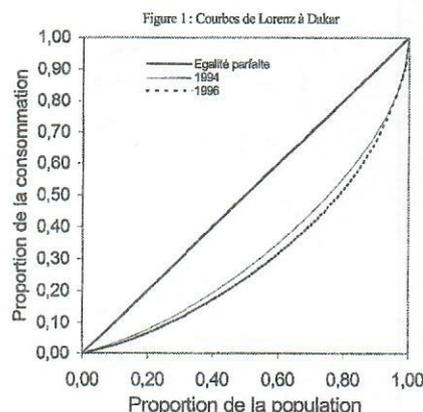
2.1.4 POINTS DE RUPTURE

26. Les points de rupture qui constituent les principaux facteurs de basculement dans le processus de paupérisation peuvent se présenter sous formes conjoncturelles ou structurelles particulièrement en milieu rural, comme ils peuvent relever de la responsabilité ou de la non responsabilité de l'homme. Dans plusieurs cas, le basculement observé relève de facteurs naturels et institutionnels. Cependant, les facteurs anthropiques ne manquent pas d'avoir eux aussi une forte prégnance dans les conditions de vie des ménages (EPPS-Focus group, 2001 et Consultations régionales, 2001).
27. Les facteurs naturels sont l'ensemble des facteurs qui découlent de ruptures dans l'écosystème et de leurs conséquences. Les facteurs naturels les plus cités par les populations sont : (i) les sécheresses successives dont la plus désastreuse fut celle de 1973; (ii) l'érosion côtière, l'intrusion marine et son corollaire, la salinisation des terres; (iii) la dégradation des terres traduite par un appauvrissement entraînant une faible productivité; (iv) les calamités naturelles telles que les incendies, les inondations des champs et (v) la destruction des cultures par les parasites.
28. D'autres points de rupture, particulièrement signalés en milieu urbain, relèvent également de l'évolution naturelle, notamment le décès, la retraite ou la perte d'emploi du principal pourvoyeur de ressources ainsi que l'incapacité physique découlant de la vieillesse ou à la suite d'une maladie handicapante.
29. Quant aux facteurs anthropiques et institutionnels, ils relèvent de la responsabilité directe ou indirecte de l'homme. Les facteurs anthropiques les plus cités par les populations sont : (i) les pratiques usuraires et le divorce; (ii) le déplacement des populations à la suite de conflits, la pression démographique, les conflits fonciers et le vol de bétail; (iii) la réduction du trafic de la Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal qui a supprimé beaucoup d'activités autour des gares; (iv) la mise en place des politiques d'ajustement structurel (Nouvelles Politiques Agricole et Industrielle) et leur corollaire et (v) la dévaluation de 1994, dont les effets défavorables (perte de pouvoir d'achat) ont été davantage ressentis en milieu urbain.

2.2 Déterminants de la pauvreté : absence/insuffisance de revenus et d'accès aux services sociaux de base

2.2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE / INSUFFISANCE DE REVENUS

30. Le taux de croissance moyen annuel de l'économie (environ 2,7 % par an est inférieur au croît démographique sur la période 1960-1993), n'a guère permis une amélioration des revenus réels par tête et de l'emploi. A cela s'ajoute une répartition très inégalitaire des revenus. L'indice de Gini est de 0,50 en 1996 à Dakar, ce qui correspond à un niveau d'inégalité sensiblement élevé.



31. La croissance réalisée n'est pas encore de qualité. On a noté une variabilité de près de 1,6 pour une croissance moyenne de 2,7% sur la période 1960-1993. Cette croissance est par ailleurs largement tirée par des sous secteurs qui n'ont pas été suffisamment pourvoyeurs d'emplois (huileries, traitement de produits halieutiques, phosphates, ciment, tourisme et télécommunications). La croissance s'est avérée fragile du fait de la faible productivité de l'agriculture, de la compétitivité insuffisante des secteurs d'offre et de leur vulnérabilité aux chocs exogènes (sécheresses, fluctuations des cours des matières

premières). La situation du secteur primaire, restée précaire, combinée à une atonie du secteur secondaire, insuffisamment compétitif, a été une contrainte forte à la création d'emplois et à l'amélioration des revenus, induisant une dégradation continue des conditions de vie des ménages. Par ailleurs, la faiblesse et la diversification encore insuffisante des exportations en termes de produits (3 produits font près de 60% du total) continuent à inhiber substantiellement le potentiel de croissance.

32. Au rythme actuel, il faudra 30 ans environ pour doubler le PIB par tête qui est aujourd'hui l'un des plus faibles au monde (600 \$ US)². Le bas niveau du taux de croissance résulte de l'insuffisance de la productivité globale des facteurs (PGF). Une décomposition du taux de croissance du PIB en termes de contribution du facteur travail, du stock de capital et de la PGF montre que la contribution du capital à la croissance du PIB n'a été que de 22%, alors que celle-ci est de 56% pour l'ensemble sub-saharien et de 49% pour l'ensemble des pays en développement.
33. Il y a une divergence nette entre la répartition spatiale de la valeur ajoutée et celle de la population active. L'agriculture représente toujours 10 % du PIB alors qu'elle occupe plus de 50 % de la population active pour la plupart analphabète. La dépendance quasi-exclusive de l'agriculture d'une pluviométrie erratique introduit une incertitude excessive qui n'encourage pas les investissements d'envergure dans les activités rurales. Toutefois, les technologies adaptées au milieu et à moindres coûts, telles que celles pratiquées dans le Programme Spécial de Sécurité alimentaire (P.S.S.A.), offrent de réelles possibilités d'investissement dans les activités rurales.
34. Le poids de la dette constitue un obstacle majeur pour la lutte contre la pauvreté. L'encours de la dette a représenté 86,2% du PIB en 1994, 80,1% en 1996 et se situe à 71,3% en 2000. Le service de la dette pour sa part a représenté après rééchelonnement 4,5% des recettes d'exportation de biens et services et 11% des recettes fiscales en 1994. Ces taux se situent respectivement à 14,6% et 27,6% en 1996, 12,0% et 21,3% en 1999 et se montent à 12,7% et 22,6% en 2000.
35. Le cadre macro-économique actuel, bien qu'assaini, n'a pas garanti un accès plus large des pauvres aux ressources financières et productives permettant la création d'emplois productifs et rémunérateurs. On constate une insuffisance dans la promotion de la micro-entreprise et du secteur informel, ainsi que la faible amélioration de leurs principales sources de financement en dépit du développement des systèmes financiers décentralisés. Par ailleurs, l'examen des ressources fiscales de l'Etat montre qu'elles proviennent essentiellement de la fiscalité sur la consommation des ménages au détriment de l'impôt sur le revenu fondé sur la capacité contributive des citoyens.
36. Les infrastructures d'accompagnement des activités économiques notamment physiques sont, en dehors des télécommunications, faiblement développées. L'insuffisance et la médiocre qualité des infrastructures routières et portuaires grèvent les coûts de transport. Les routes bitumées représentent 29 % du total des routes et celles en latérite atteignent une proportion de 69 %. Les déficiences tant quantitatives que qualitatives de la fourniture d'énergie électrique constituent une autre contrainte majeure. En tout, 25 % de la population seulement ont accès à l'électricité dont la demande est couverte dans les principales villes 27 jours sur 30.

2.2.2 EDUCATION ET PAUVRETE

37. D'importants progrès ont été réalisés pour le renforcement du système éducatif qui est un axe central de la lutte contre la pauvreté. Toutefois, les résultats restent encore à améliorer. Au niveau national, le taux d'accessibilité à l'école primaire (moins de 30 mn) est estimé à 81,4 %. Les régions de Diourbel et Louga enregistrent les plus faibles taux avec des niveaux respectifs de taux d'accessibilité de 60,5 % et 61,7% (QUID, 2001). Ces résultats sont également confirmés par l'EPPS (2001) où le taux d'accessibilité (moins d'un km) est estimé au niveau national à 80,8%. Diourbel et Louga enregistrent également les plus faibles taux (68,2% et 60,1%). Les niveaux de satisfaction³ des élèves sont faibles et

² Le Sénégal a été admis en 2001 dans la catégorie des PMA.

³ Le taux de satisfaction pour l'éducation est défini à partir des élèves fréquentant actuellement l'école et satisfaits.

se situent à 55,1% au niveau national et 43,0% en milieu rural (QUID, 2001). Les principales raisons expliquant cet assez faible niveau sont liées à l'accès déficient aux livres et fournitures (89,9% des non satisfaits).

38. Au total, le taux brut de scolarisation (TBS) se redresse dans l'élémentaire, mais reste insuffisant. Entre 1989/90 et 2000/01, le taux de scolarisation primaire est passé de 57 % à 70 %. Toutefois, ce qui peut être considéré comme une avancée représente pour d'autres une contre-performance. Le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est au Sénégal de 70 % en 2000/01, alors qu'il atteint en moyenne 75 % en Afrique au Sud du Sahara, tout comme le nombre d'élèves par enseignant qui est de 51 au Sénégal contre 44 en moyenne en Afrique au Sud du Sahara. Les faibles taux de scolarisation peuvent s'expliquer en partie par l'importance du travail des enfants. Selon les résultats de l'enquête MICS (2000), la proportion d'enfants de 5 à 15 ans qui travaillent serait de 37,6 %.
39. La scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible. Les taux de scolarisation sont de 73,9 % chez les garçons et 64,8 % chez les filles en 2000/01 reflétant un faible accès de ces dernières à l'école. Les filles représentent 46,5 % des élèves de l'enseignement élémentaire en 2001 contre 42,4 % en 1992.
40. Le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire⁴, se situe à 39,1% (QUID, 2001). Toutefois, ce taux cache d'énormes disparités entre les hommes (51,1%) et les femmes (28,9%) et également entre régions pauvres et régions moins pauvres. En effet, ce taux se situe à 60,0% à Dakar, 48,1% à Ziguinchor, 41,4% à Thiès et environ 30% à Fatick, Louga, Kaolack et Saint-Louis contre 20,0% à Tambacounda, 23,7% à Diourbel et 27,9% à Kolda. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation serait particulièrement faible en milieu rural où il est estimé à 24,1% contre 57,2% en milieu urbain. Il convient également de souligner que ce taux est relativement élevé pour les moins de 30 ans (un peu plus de 50,0%) , mais reste relativement faible pour les tranches d'âge supérieures (30-39 ans : 41,5% ; 40-49 ans : 35,6% ; 50-59 ans : 24,6% ; 60 ans et plus : 14,4%).

2.2.3 SANTE ET PAUVRETE

41. Le secteur de la santé se caractérise par une insuffisance notable des infrastructures sanitaires et sociales, avec un personnel de santé insuffisant, de plus en plus mal réparti. Les résultats de l'étude sur la perception des populations en termes d'accès aux services de santé et de qualité des soins confirment ce constat.
42. Une proportion de 50,4 % (EPPS, 2001) des ménages ont accès à un dispensaire (moins d'un km). Toutefois, ce taux est inférieur ou comparable à 35 % dans les régions de Kolda (23,2 %), Diourbel (25,5 %), Fatick (35,3 %) et Louga (35,6 %). Par ailleurs, seuls 39,0 % des ménages ont accès à une maternité et 31,8 % à une case de santé. Ces faibles résultats sont également confirmés par les données du QUID (2001) où le taux d'accessibilité aux services médicaux (moins de 30 mn) est estimé à 57,6% avec un niveau de satisfaction⁵ de 59,4%. Cet assez faible niveau relève des coûts (d'après 60,7% des non satisfaits). Il convient, en revanche, de souligner que 90,5% des personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des quatre semaines précédant l'enquête susmentionnée ont signalé un problème.
43. Ces insuffisances se traduisent par des résultats assez alarmants pour le secteur : sur 100 000 femmes qui donnent naissance à un enfant, 510 meurent (450 en zone urbaine et 950 en zone rurale). Le paludisme constitue la première cause de morbidité avec presque 25 % des cas déclarés dans les formations sanitaires, en particulier chez les femmes enceintes et les enfants. La prévalence de la diarrhée demeure élevée chez les enfants puisqu'elle touche 26 % des enfants âgés de moins de cinq ans.

⁴ Le taux d'alphabétisation pour les personnes de 10 ans et plus sachant lire ou écrire se situe à 48,8% (ESP,1991).

⁵ Le taux de satisfaction pour la santé est défini à partir des personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des quatre semaines précédant l'enquête et qui ont été satisfaites.

44. L'infection VIH/SIDA progresse malgré une faible prévalence. Les cas déclarés ne reflètent pas la réalité de l'épidémie. A la fin de l'année 2000, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA est estimé à 80 000 dont 77 000 adultes. Le niveau de prévalence au sein de la population âgée de 15 à 49 ans (considérée comme sexuellement active) est ainsi estimé à 1,4 %.
45. La malnutrition des enfants de moins de 5 ans continue d'être un problème de santé publique. En l'an 2001, presque un enfant sur 5 souffre d'insuffisance pondérale et 9,2 % présentent une sous nutrition chronique ou émaciation (QUID, 2001).
46. La couverture vaccinale contre les principales maladies de l'enfance reste insuffisante malgré les efforts constants qui ont été réalisés dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Seuls 42 % des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins et 31 % avant leur premier anniversaire (MICS, 2000).

2.2.4 ACCES A L'EAU POTABLE

47. Avec le Projet Sectoriel Eau (PSE), l'accès à l'eau potable s'est beaucoup amélioré à Dakar. Les résultats du QUID (2001) révèlent que plus de 87,9 % des ménages interrogés font moins de 15 minutes pour accéder à l'eau potable. Ces résultats sont confirmés par l'EPPS (2001) qui révèle un taux d'accessibilité à l'eau potable (moins d'un km) de 95,6%.
48. L'analyse montre que quelle que soit la région considérée, l'eau potable est accessible (moins de 15 mn) à plus de 70 % des ménages. Par rapport aux autres régions, l'eau potable est de loin plus accessible pour les habitants des régions de Dakar, Ziguinchor et Thiès. Les régions de Louga et Diourbel qui se caractérisent par une faible pluviométrie connaissent les plus faibles taux d'accessibilité.
49. D'importants efforts restent à faire dans ce secteur pour la réalisation de l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, (OMS)). Le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour.
50. En milieu rural, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, s'approvisionnent essentiellement à partir de sources d'eau non protégées. Ils s'exposent ainsi aux maladies hydriques qui sont une des causes principales de la mortalité infantile. Les moyens de conservation de l'eau potable sont également responsables du développement de certaines maladies. Les résultats de l'enquête MICS (2000) ont montré qu'en général, l'eau destinée à la consommation humaine est stockée dans des canaris traditionnels surtout en milieu rural où 90,3% de la population s'alimentent à partir de ces canaris contre 47,7% en milieu urbain.
51. En ville, les pauvres paient plus cher l'eau potable que les riches. En effet, les ménages pauvres, qui s'approvisionnent essentiellement en eau potable à partir des bornes fontaines, payent trois à quatre fois plus cher que le prix payé par les ménages disposant de branchements privés à domicile.

3 OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

52. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NPDA) traduit un engagement des dirigeants africains pris sur la base d'une vision commune et d'une conviction partagée qu'ils ont un devoir pressant d'éradiquer la pauvreté, de placer les économies de leurs pays, à la fois individuellement et collectivement, sur un sentier de croissance et de développement durable tout en participant activement à l'économie et à la vie politique à l'échelle de la planète. Le programme d'action du NPDA s'appuie sur la ferme détermination des africains à compter d'abord sur les ressources propres du Continent pour sortir les populations du sous-développement et de l'exclusion, en cette période de mondialisation accélérée.

53. Afin de relever les nouveaux défis de la mondialisation et de combler le retard pris par le Continent sur les nations développées, le NPDA a retenu des objectifs globaux à concrétiser à travers : (i) la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015 par la poursuite, notamment des sept objectifs internationaux en matière de développement durable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation ; (ii) le renforcement des infrastructures de base ; (iii) la bonne gouvernance, la paix et la prévention des conflits ; (iv) le développement de l'agriculture ; (v) le renforcement des capacités par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (vi) la culture et (vii) l'accès aux marchés des grands pays industrialisés.
54. Au-delà de son apport en termes de règles et d'institutions orientées vers le renforcement de la gouvernance locale, nationale, régionale et mondiale, la globalisation de l'économie induit un impératif général de compétitivité : les barrières non tarifaires tombent, celles tarifaires baissent, le périmètre des systèmes de préférence se rétrécit et une forme de partenariat basée sur la réciprocité a succédé à Cotonou, à la Convention de Lomé. C'est donc à juste titre qu'en prolongeant le pari de l'intégration régionale et continentale, le NPDA mise sur le relèvement des capacités de l'Afrique à compétir et sur l'ouverture des grands marchés d'exportation aux produits africains. Les initiatives de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et les accords internationaux auxquels le Sénégal a souscrit seront mis à profit pour réaliser l'objectif principal de réduction de la pauvreté, à travers la multiplication des opportunités de création de richesse, le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile ainsi que la consolidation des bases du développement (à savoir la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et la prévention des conflits).
55. La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans la vision du NPDA et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES) du pays à adopter pour la période 2002-2007. Ces orientations stratégiques sont : (i) promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit ; (ii) renforcer le développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance ; (iii) accélérer la mise en place des infrastructures de base afin d'élargir l'accès pour tous aux services sociaux de base pour une meilleure valorisation du capital humain ; (iv) accroître les investissements et renforcer la compétitivité du système productif notamment par la mise en place d'infrastructures adéquates d'appui à la production ; (v) poursuivre le renforcement de la dynamique d'intégration sous-régionale et de la coopération internationale ; (vi) promouvoir l'information pour le développement et favoriser l'utilisation des résultats de la recherche et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ; (vii) poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable ; (viii) renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et réduire les disparités de genre.
56. Aux fins d'une réduction substantielle de la pauvreté, les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires: (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ; (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.
57. A court terme et sous réserve de la non-occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en vue de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres sur la période 2003 – 2005, de redresser significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité entre filles et garçons dans l'éducation et d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour, conformément aux recommandations de l'OMS.

4 STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

58. La stratégie de réduction de la pauvreté proposée s'appuie sur la vision à long terme et les efforts concertés de tous les acteurs de la vie économique et sociale. A cet égard, elle prend en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du processus participatif. L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal suggèrent une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.
59. Différentes études statistiques relèvent une relation très forte entre le revenu national par tête et les indicateurs de pauvreté, qu'ils soient monétaires ou non monétaires. Une récente étude de la Banque Mondiale (2000), couvrant 80 pays, a d'ailleurs montré qu'en moyenne, le revenu des 20% les plus pauvres a augmenté au même taux que celui de l'économie dans son ensemble. Au Sénégal, les analyses faites sur les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance du facteur « insuffisance de revenus » et justifient amplement que la promotion de la création de richesse dans un cadre macro-économique sain et stable constitue le premier pilier de la stratégie, dans le but de favoriser l'émergence et le renforcement de l'emploi productif des pauvres.
60. Par ailleurs, des travaux réalisés au début des années 90 et relatifs aux modèles de croissance endogène ont montré que la croissance à long terme est fortement liée au niveau du stock de capital humain. En outre, tous les acteurs de la vie socio-économique des pays pauvres, notamment africains, s'accordent à penser que le capital social (bonne gouvernance, décentralisation, etc.) et le capital naturel jouent un rôle tout aussi important dans la croissance à long terme. Ainsi, le Sénégal a retenu le renforcement des capacités et l'accès aux services sociaux de base comme second pilier de sa stratégie en vue notamment de relever le stock de capital humain, social et naturel, base d'une croissance durable, répondre à la demande sociale et favoriser la participation des populations dans la gestion des affaires de leurs communautés de base, notamment à travers une véritable politique de développement local et de décentralisation administrative.
61. Les différents groupes sociaux (enfants, femmes, handicapés, aînés, jeunes, personnes déplacées et réfugiées, etc.), sont touchés par la paupérisation. Leur basculement dans la pauvreté crée des conditions de vulnérabilité inversement proportionnelles à leur capacité à se défendre et à réagir. C'est pour cette raison que la protection des groupes vulnérables constitue le troisième pilier de la stratégie. Ainsi, des programmes ad hoc seront mis en œuvre pour réduire les facteurs d'exclusion sociale, notamment en faveur des populations pauvres dont les capacités d'action sont affectées par le statut social (genre), l'âge, les handicaps physiques ou les conjonctures particulières (victimes des inondations ou des conflits sociaux et politiques), afin que ces groupes aient les mêmes chances et potentiels que les autres acteurs pour bénéficier des opportunités économiques de création de richesse et d'accès aux services sociaux.
62. Un des enjeux principaux de la lutte contre la pauvreté est la nécessité de toucher toute la population sénégalaise ciblée en répondant à ses besoins spécifiques. Pour assurer l'efficacité et la durabilité des interventions, un quatrième axe de la stratégie portera sur la mise en œuvre d'une démarche participative et décentralisée de pilotage, d'exécution et de suivi - évaluation des programmes garantissant toute la célérité et la transparence nécessaires à l'appropriation mais aussi assurant la cohérence avec les programmes sectoriels et les initiatives locales en cours ou planifiées.
63. Articulée autour de ces quatre axes, la stratégie de réduction de la pauvreté revient à : (i) promouvoir les opportunités de création de richesse au Sénégal ; (ii) organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et (iii) assurer la protection des groupes vulnérables. En appui aux politiques et stratégies qui seront mises en application suivant ces différents axes, il sera recherché une meilleure maîtrise des tendances démographiques défavorables, conformément à la Déclaration de Politique de Population

renouvelée en juillet 2001. De même, la culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité doivent demeurer une valeur cardinale de la société sénégalaise afin de prévenir l'exclusion et la marginalisation des minorités au sein de chaque communauté de base.

4.1 Création de richesse

64. A partir des données de la première Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-I) et de l'Enquête Sur les Priorités (ESP), le Centre de Recherches Economiques Appliqués (CREA) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a établi que l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au taux de croissance du revenu réel par tête, sous l'hypothèse que l'inégalité des revenus ne change pas, était de -0,9%. Une croissance robuste et mieux répartie est donc un pré-requis fondamental pour une réduction significative de la pauvreté (voir encadré 2).

Encadré 3

Sénégal : Élasticités des indices décomposables de pauvreté par rapport au revenu moyen par équivalent adulte, à l'indice de Gini et aux taux marginaux de substitution

Seuil de pauvreté $z = 143.080$ FCFA/an/équivalent adulte et $i = \text{revenu moyen} = 204.118,10$ FCFA/an/équivalent adulte

<i>Indices de pauvreté</i>	<i>Mesure de la pauvreté</i>	<i>*Elasticité /revenu moyen par équivalent adulte par an</i>	<i>Elasticités/indice de Gini</i>	<i>Taux marginaux de substitution</i>
<i>P0</i>	<i>0,5785</i>	<i>-0,89</i>	<i>1,02</i>	<i>1,14</i>
<i>P1</i>	<i>0,2160</i>	<i>-1,68</i>	<i>2,54</i>	<i>1,51</i>
<i>P2</i>	<i>0,1051</i>	<i>-2,11</i>	<i>4,37</i>	<i>2,07</i>

P0, P1 et P2 sont les indices de Foster, Greer et Torbecke de mesure respectivement de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus, trois conclusions majeures :

i) Sous l'hypothèse que l'inégalité de revenu n'augmente pas, une hausse de 1% du PIB par tête entraîne une baisse de l'incidence de la pauvreté de 0,9%, alors que la profondeur et la sévérité diminuent plus fortement, respectivement de 1,7% et 2,1%.

ii) Dans le cas où une augmentation de l'inégalité des revenus est observée au cours de la période d'expansion, la pauvreté s'aggravera. En effet, une augmentation de 1% de l'indice de Gini qui mesure l'ampleur de l'inégalité des revenus dans l'économie, entraîne une hausse de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté comprise entre 1,02% et 4,37%.

iii) Les taux marginaux de substitution entre la croissance et l'inégalité sont relativement faibles bien que croissants avec l'indice de pauvreté. Ainsi, le revenu par équivalent adulte doit croître de 1,14% pour compenser une augmentation de 1% de l'indice de Gini pour les moins pauvres, alors que cette compensation sera de l'ordre de 2,07% lorsque la sévérité de la pauvreté est choisie comme mesure.

Source : Estimation du CREA à partir des données de l'ESP (1991) et de l'ESAM-I (1994).

**Ces élasticités ont été déterminées grâce à l'estimation des paramètres de la courbe de Lorenz comme suggéré par Kakwani (1993).*

65. L'objectif de croissance pour la période 2003 – 2005 sera d'atteindre un taux moyen annuel de 7 à 8%. Les projections macroéconomiques qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée laissent apparaître un taux de croissance annuel moyen du PIB par tête compris entre 4,5 et 5,5%. Ainsi, les revenus par tête pourront doubler dans 15 années environ. Ces projections sont basées sur un ensemble d'hypothèses qui anticipent une hausse des investissements publics et privés suite à une augmentation de l'aide publique au développement et des flux d'investissements directs étrangers.

66. Sous réserve de l'amélioration de la productivité globale des facteurs, l'accumulation de capital contribuera de façon très substantielle à la croissance. A cet égard, un objectif important de la stratégie de réduction de la pauvreté sera d'établir un climat favorable aux investissements privés. En plus des politiques macroéconomiques saines qui seront mises en œuvre, il sera nécessaire d'étendre les réformes

à un ensemble large de domaines incluant les privatisations, les marchés des actifs, le commerce extérieur, les marchés financier et du travail, l'environnement réglementaire et le système judiciaire afin d'améliorer le niveau des investissements. Ces investissements serviront à améliorer le développement des secteurs créateurs de richesses et seront accompagnés des investissements publics pour relever le niveau des infrastructures sociales et économiques.

67. En définitive, la stratégie de création de richesse pour lutter contre la pauvreté en milieu urbain et rural reposera sur les axes suivants : (i) une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté; (ii) une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain et (iii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.
68. Ce choix repose sur un scénario de croissance qui augmente les revenus des pauvres, c'est-à-dire une croissance qui favorise les secteurs et les régions où les pauvres vivent et utilisent les facteurs de production qu'ils possèdent. Jusqu'à présent, la majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et dépendent en majeure partie directement de l'agriculture et les facteurs de production qu'ils possèdent et qu'ils utilisent le plus se résument à la terre, au travail et très rarement au capital. Une croissance favorable aux pauvres devra donc mettre l'accent sur les zones rurales, la hausse de la productivité et des revenus de l'agriculture et être très intensive en travail.
69. L'identification des activités ou domaines d'activités résultant de cette option de création de richesse ciblant les pauvres porte à retenir les secteurs suivants : (i) le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat; (ii) les PME/PMI et l'agro-industrie qui pourront être développées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et (iii) toutes les opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, nouvelles technologies) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
70. La stratégie macro-économique créatrice de richesses sera axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée. Elle sera essentiellement portée, d'une part, par les exportations de biens et services ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et faisant l'objet d'une demande croissante et, d'autre part, par des taux d'investissement élevés.
71. La structure de l'économie sénégalaise, notamment les interactions sectorielles, la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, fait que le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et des inégalités sur le relèvement de la productivité de l'agriculture, notamment à travers les produits à demande intérieure et internationale croissante. Aussi, toutes les dispositions (mesures fiscales, institutionnelles, infrastructures physiques, systèmes d'information sur les marchés nationaux et internationaux) seront prises pour stimuler le développement d'unités de transformation (petites à intermédiaires) des produits agricoles. Parallèlement, l'accent sera mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base.

4.1.1 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

72. L'agriculture demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique. Elle occupe plus de la moitié de la population, contribue pour 10% à la formation du produit intérieur brut et absorbe en moyenne environ 10% du programme d'investissements publics. Le secteur agricole joue également un rôle majeur dans l'économie par son apport à l'amélioration de la sécurité alimentaire, par la fourniture de nombreuses matières premières à l'agro-industrie (arachide, coton...), par l'absorption d'une partie de la production du secteur industriel et semi-industriel et de l'artisanat (engrais, pesticides, matériel agricole...).

73. Cependant, depuis le milieu des années 80, le secteur agricole traverse une crise très profonde. En effet, l'agriculture sénégalaise est confrontée à certaines tendances lourdes et plusieurs contraintes qui continuent de peser sur ses performances. Ces tendances lourdes sont aujourd'hui : (i) la baisse tendancielle de la pluviométrie; (ii) la baisse constante des prix aux producteurs, l'adoption de techniques peu utilisatrices de capital (engrais), mais fortement destructrices du capital foncier du fait d'une forte pression et (iii) la baisse des rendements et des productions, la paupérisation et l'endettement croissant des populations rurales. Les contraintes, quant à elles, sont de différents ordres. Elles sont, d'une part, techniques, avec la régression du paquet technologique, un faible niveau voire l'absence d'encadrement des populations, la dégradation des sols, la faible disponibilité de semences de qualité, la vétusté du matériel agricole notamment; d'autre part, elles sont d'ordre financier et économique (la faiblesse des revenus limitant la capacité d'épargne et d'investissement en milieu rural, la détérioration des termes de l'échange et des prix des produits agricoles, le lourd endettement des producteurs, les coûts élevés des facteurs de production, l'inadaptation du crédit agricole etc. limitant l'intensification agricole).
74. Conjuguées à d'autres facteurs (mauvaise organisation des circuits de commercialisation, mauvaise qualité des pistes de production, manque d'infrastructures de stockage et de transformation etc.), ces faiblesses de l'agriculture sénégalaise sont à l'origine du déséquilibre financier et de l'absence de compétitivité des filières, notamment celles tournées vers l'exportation et expliquent, pour une large part, la très forte prévalence de la pauvreté en milieu rural. Aussi, urge-t-il de mettre en place les conditions propices à l'accélération de la croissance dans le secteur agricole. Celle-ci devrait avoir un double impact sur la réduction de la pauvreté. Le premier, d'ordre structurel, est lié à la contribution très importante que joue l'agriculture dans les performances de l'économie dans son ensemble. Cet effet vient de la combinaison de plusieurs facteurs dont le plus important est certainement l'apport de ressources tirées des exportations de produits agricoles et aux économies de devises consécutives à des importations plus faibles.
75. Le second effet positif d'une accélération de la croissance agricole est plus direct et consiste en une amélioration immédiate des revenus moyens des paysans. Etant donné la nature et la structure de la pauvreté au Sénégal, cette amélioration des revenus agricoles doit contribuer de façon très significative à sa réduction .
76. Plus spécifiquement, les stratégies à mettre en place permettront d'augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans mais également d'augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, le programme d'actions à exécuter tournera autour des composantes essentielles suivantes : la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, l'intensification et la modernisation de l'agriculture, l'augmentation et la diversification des revenus ruraux, notamment à travers la promotion des activités à forte valeur ajoutée, le renforcement du rôle des organisations paysannes et enfin le désenclavement des zones rurales.
77. **La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles.** Au Sénégal, les performances de l'agriculture dépendent pour une bonne part du niveau pluviométrique qui présente un profil très erratique depuis de longues années. Dans les zones à pluviométrie moyenne, l'avancée de la mer et l'érosion hydrique amputent les populations d'une bonne part de leurs ressources foncières. Aussi la promotion de l'hydraulique rurale constitue-t-elle une des clés de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Celle-ci sera basée sur le développement de programmes de barrages anti-sel, la mise en place de programmes de gestion et de maintenance des ouvrages hydrauliques, la valorisation des bas fonds, des eaux de forage et des bassins de rétention, la promotion de sociétés d'hydraulique villageoises et la construction de forages intégrant les besoins agricoles.
78. Avec la croissance de la population et du bétail, les pressions sur les terres disponibles deviennent de plus en plus fortes, exacerbant la compétition pour cette ressource naturelle et les conflits fonciers. Afin de favoriser le développement foncier et les investissements productifs mais également un large accès à la terre des couches vulnérables, les mesures suivantes seront prises par les pouvoirs publics:

- favoriser le développement foncier et les investissements productifs; le cadre juridique régissant l'utilisation des ressources foncières et hydrauliques devra favoriser le développement de l'économie locale conformément au partage des rôles entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé ;
- promouvoir une bonne politique de commercialisation ;
- préciser à nouveau la délimitation des communautés rurales afin d'éviter les conflits ou litiges éventuels, en dotant les services du cadastre de moyens suffisants pour accomplir cette mission;
- créer un cadre juridique, au niveau des communautés rurales, qui incite réellement à la bonne conservation et à la bonne utilisation des ressources naturelles à la faveur d'une approche concertée de développement rural à la base et pour une meilleure gestion des terroirs villageois;
- assurer la réalisation et la gestion des investissements structurants par l'Etat et les collectivités locales avec la participation des bénéficiaires;
- baisser le coût de l'aménagement.

79. **L'intensification et la modernisation de l'agriculture.** Dans le but de garantir la sécurité alimentaire et d'augmenter le produit intérieur brut agricole, il est absolument essentiel d'intensifier la production agricole. Par ailleurs, la modernisation de l'agriculture est incontournable si on veut diversifier et augmenter les revenus des paysans et réduire la pauvreté. Il s'agira d'alléger la fiscalité pour toute la filière de production agricole, de développer l'agriculture irriguée afin de réduire la quasi-dépendance du secteur agricole d'une pluviométrie erratique et promouvoir l'agro-industrie. Un certain nombre de mesures seront nécessaires parmi lesquelles, on peut citer : (i) l'utilisation de nouvelles technologies pour la modernisation des exploitations agricoles et l'intensification des productions végétales et animales ; (ii) l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants ; (iii) la promotion et l'extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production ainsi que (iv) la formation et les conseils agricoles.

80. **Augmenter et diversifier les revenus agricoles.** Afin de renforcer les impacts des mesures ci-dessus, il sera également important de faciliter l'accès des paysans au crédit, notamment à travers la mise en œuvre des mesures propices à susciter et accompagner le développement de systèmes de financement adaptés aux caractéristiques socio-économiques des paysans pauvres. L'extension des approches décentralisées d'épargne et de crédit en complémentarité avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) devrait élargir les opportunités de financement et d'augmentation de revenus pour les exploitants agricoles. La promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels constitue également une piste retenue pour augmenter et diversifier les revenus des paysans. En effet, comme le montrent l'étude sur l'impact des activités d'exportation des fruits et légumes sur l'économie rurale du pays et celle sur le profil stratégique de développement des filières d'exportations, la filière horticole constitue un moyen pertinent en matière de lutte contre la pauvreté en milieu rural. En 2000/2001, le secteur a généré près de 6000 emplois dont 72% en milieu rural, parmi lesquels 60% étaient occupés par des femmes rurales. Ainsi, à mesure que les contraintes (notamment le déficit en infrastructures, une faible capacité des opérateurs et un accès difficile aux capitaux et aux technologies spécifiques) qui entravent son développement seront levées, la filière horticole offrira une grande opportunité pour la réalisation d'une forte croissance redistributrice et constituera ainsi un levier privilégié pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

81. Pour ce faire, le Sénégal mettra en œuvre une stratégie à double palier se fondant, dans le court terme, sur les opportunités immédiates encore sous exploitées d'exportations de produits pour lesquels il existe un accès conséquent aux techniques et aux marchés, et dans le moyen terme, bâtira les conditions pour approfondir, pénétrer et diversifier des marchés à demande croissante mais de plus en plus exigeants. Dans le même temps, le Sénégal développera son marché intérieur en complément aux exportations. Cette stratégie, pour être opérationnelle, devrait être déclinée par produit, groupe de produits ou sous-filières. Elle repose, d'une part, sur le développement des produits d'exportations dits de "niche", à volume relativement important, à très forte valeur ajoutée et pour lesquels la concurrence est

relativement faible et d'autre part, sur l'exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes telles que le melon, l'asperge et les compléments de gamme.

82. **Renforcer le rôle des organisations paysannes.** Les réformes mises en œuvre dans le domaine agricole à travers, notamment le Programme de Services et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSOAP) et le désengagement de l'État des activités économiques marchandes, ont donné une nouvelle dimension à la structure des organisations paysannes. Pour accompagner les mutations en cours, il est nécessaire d'élaborer une stratégie de renforcement des organisations professionnelles paysannes afin de les rendre plus autonomes et de leur permettre de mieux prendre en charge les intérêts de leurs mandants.
83. **Désenclaver les zones rurales.** Le manque d'infrastructures, notamment routières, constitue un obstacle majeur au développement des zones rurales à travers les problèmes de stockage et de mouvement des produits qu'il occasionne. Cet enclavement des zones rurales et l'inaccessibilité des marchés urbains pour les paysans, amènent la plupart des exploitants à limiter leurs activités à l'agriculture de subsistance, les maintenant ainsi dans la pauvreté. En conséquence, il est urgent de construire les infrastructures adéquates dans le but d'améliorer le bien-être de cette catégorie de population, de satisfaire leurs besoins de base et à terme, de réduire l'exode rural. A cette fin, l'État a en chantier, en accord avec ses partenaires au développement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme ambitieux de pistes rurales et d'électrification des zones rurales.
84. En matière de développement rural décentralisé, le gouvernement a mis en place un cadre de référence pour l'intervention des différents acteurs dans le secteur rural. Ce cadre a été décrit à travers une lettre de politique de développement rural décentralisé qui s'articule autour de la présentation des stratégies de développement actuellement mises en œuvre, de la prise en compte des insuffisances rencontrées, notamment en milieu rural, de la détermination des images finales de la vision à l'horizon 2015, et enfin, de la déclinaison des axes et modalités de mise en œuvre de la stratégie. Sur le plan opérationnel, la stratégie de développement rural décentralisé s'articule autour : (i) du recentrage des processus de développement local au niveau des populations et des Collectivités locales et (ii) de l'accompagnement des processus du développement rural à la base.

4.1.2 *PROMOTION DE LA GENERATION DE REVENUS RURAUX NON AGRICOLES*

85. Le développement de l'emploi rural non agricole est un axe stratégique important pour la réduction de la pauvreté. Des programmes spécifiques de transformation des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs participent à la diversification des revenus non agricoles.
86. Le développement de l'agro-foresterie et du tourisme de campagne peuvent également servir de cadre de promotion de micro-entreprises ou de petites entreprises rurales. D'une façon générale, la promotion des micro et petites entreprises rurales requiert la création d'un environnement concurrentiel, l'accès à des services financiers et non financiers (assistance technique, formation à la gestion, information et marketing, appui à l'artisanat) et le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.
87. Par ailleurs, la population émigrée est un partenaire objectif pour la revitalisation de l'activité économique de certaines zones rurales à travers l'investissement direct, le conseil et l'identification de niches pour les produits locaux.

4.1.3 *NOUVELLE DIMENSION POUR L'ELEVAGE*

88. La population qui s'adonne à l'élevage toutes filières confondues est relativement importante. Au-delà du fait que l'élevage représente une épargne sur pied très importante, il participe également, de façon très efficace, à la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux.

89. Toutefois, depuis le début des années 90, le secteur fait face à un certain nombre d'obstacles qui sont pour la plupart structurels. Les plus importants sont d'ordre : (i) technique, avec notamment la persistance de certaines maladies enzootiques, une insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels (les sous produits agricoles et l'aliment de bétail du fait de leur coût élevé ne peuvent constituer une alternative au pâturage) et enfin les faibles performances laitières et viandeuses des races locales et (ii) financier, du fait de la faiblesse des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage (le volume des investissements publics annuellement alloués au secteur tournant autour de 5% du volume global des investissements du secteur primaire). En outre, le système de crédit en vigueur au niveau de la CNCAS est jugé inadapté par les professionnels du sous-secteur.
90. Afin d'enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, l'État s'est fixé un certain nombre d'objectifs stratégiques dont les plus importants sont : (i) la réalisation de la sécurité alimentaire; (ii) l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange ville – campagne et l'accès à la terre et aux ressources naturelles; (iii) la gestion de l'environnement pour un maintien du capital foncier, la préservation des bases productives et l'amélioration des systèmes de production; (iv) l'accroissement de la productivité et (v) la sécurisation de la production animale.
91. La stratégie identifiée pour atteindre ces objectifs est fondée sur des espaces homogènes, la complémentarité entre l'élevage et les autres activités productives et aussi sur les dynamiques macro-économiques. La configuration des systèmes de production animale, les niveaux des producteurs ainsi que leurs objectifs commandent une adaptation zonale des actions afin que les contraintes et les potentialités soient prises en compte.
92. Des actions à court et moyen termes, ont été identifiées afin d'assurer une plus grande fluidité des activités tout au long de la filière bétail-viande, la relance de la production laitière, la multiplication des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale), une sécurisation durable de l'alimentation animale, le traitement et la transformation des dérivés animaux (peaux, cornes, etc...). Outre la mise en place d'infrastructures adéquates (abattoirs au niveau des régions, etc...) et la lutte contre les maladies affectant le petit ruminant qui joue un rôle important dans la création de richesse, les mesures suivantes seront appliquées :
- au plan du financement**, l'Etat s'engage à faire passer, d'ici à 2005, la part de financement du sous-secteur de l'élevage à environ 10% du volume total des investissements publics alloués au secteur primaire;
- au niveau du crédit**, il est prévu la mise en place de lignes de crédits spécifiques pour le développement des différentes filières pour favoriser et inciter le secteur privé à s'impliquer davantage;
- au plan de l'organisation**, des mesures visant à améliorer les circuits de commercialisation seront prises;
- au plan sanitaire**, les services de l'élevage seront suffisamment équipés afin de leur permettre d'assurer correctement les missions de contrôle et d'inspection sanitaires.

4.1.4 RELANCE DE LA PECHE

93. A travers le produit des accords de pêche et par sa forte contribution à l'accroissement des exportations et à la création d'emplois, notamment en faveur des populations les plus touchées par la pauvreté, la pêche joue un rôle important dans l'économie et au sein de la société. Elle procure une activité rémunératrice à près de 17% de la population active, soit environ 600.000 personnes. La pêche maritime et ses activités connexes jouent un rôle important dans le processus de création de richesse. C'est ainsi qu'en 1999, le chiffre d'affaires global du secteur a atteint 293 milliards de FCFA, dont plus de 108 milliards au débarquement et 185 milliards de FCFA de recettes d'exportation.

94. Cependant, comme l'agriculture, le secteur est confronté à des contraintes majeures qui peuvent être résumées comme suit : (i) l'exiguïté des zones de pêche face à l'importance des activités et la raréfaction de la ressource, ce qui accentue la pression et exacerbe les conflits; (ii) l'état d'obsolescence de l'armement et de la flotte nationale; (iii) l'insuffisance des infrastructures de base dans les centres de pêche (aires de débarquement, moyens de conservation et de transport des produits, ...); (iv) l'insuffisance de la formation et la faiblesse organisationnelle des acteurs des différentes filières; (v) les difficultés d'approvisionnement des unités à terre; (vi) la faiblesse de la valeur ajoutée et de la productivité; (vii) le manque de compétitivité de certains produits sur le marché international et (viii) l'inadaptation des systèmes de financement des activités de pêche artisanale et industrielle.
95. Dans le but de renverser ces tendances lourdes, les objectifs ci-après ont été définis en relation avec les acteurs du secteur. Il s'agit de : (i) la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques; (ii) la satisfaction de la demande nationale; (iii) la valorisation maximale des ressources; (iv) la qualification des professionnels du secteur; (v) la mise à la disposition des professionnels du secteur d'instruments financiers susceptibles de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles avec la viabilité financière des activités de pêche.
96. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale qui a été ainsi définie avec l'ensemble des acteurs est axée sur une utilisation rationnelle et responsable des ressources de pêche, une meilleure protection et un environnement institutionnel plus adapté aux exigences de développement du secteur et une coopération internationale plus équilibrée. Cette stratégie présente l'avantage d'avoir, sur la base d'un large consensus national et d'une approche participative, identifié les problèmes et proposé des solutions à toutes les étapes du cycle de l'activité de pêche, de l'amont à l'aval : captures, exploitation-transformation et commercialisation. Plus spécifiquement, les principales mesures proposées visent à assurer la gestion durable de la ressource et la viabilité des pêcheries, satisfaire la demande nationale en produits halieutiques, améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale, valoriser la production et enfin développer un système durable de financement de la pêche.

4.1.5 PROMOTION DE L'ARTISANAT

97. L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les pauvres en milieu urbain. Néanmoins, le secteur connaît encore des difficultés pour son plein épanouissement. Celles-ci sont, entre autres, liées à : (i) la faiblesse de l'encadrement et des infrastructures de base; (ii) aux lacunes en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, mais également de disponibilité de sites aménagés pour les artisans; (iii) l'accès aux marchés souvent difficile pour les artisans, particulièrement en matière de marchés publics; (iv) la faiblesse d'accès au crédit, due notamment au manque de confiance des banques et à l'absence de structures de financement adaptées aux besoins du secteur et (v) l'accès irrégulier à des intrants de qualité.
98. Aussi, les objectifs prioritaires retenus dans ce secteur et dont la réalisation contribuerait de façon conséquente à l'accroissement des revenus des acteurs et par effets induits à la réduction de la pauvreté dans son ensemble visent-ils essentiellement :
- **dans le domaine du financement du sous-secteur**, à parvenir à mettre en place des structures de financement décentralisés (SFD) techniquement et financièrement très solides, de façon à gagner la confiance des artisans et à les amener à adhérer massivement à ces actions dès lors qu'il s'agit de leur propre instrument de financement;
 - **dans le domaine de la commercialisation et des débouchés**, à améliorer la qualité des produits artisanaux afin de les rendre plus compétitifs sur le marché international. Il s'agira, également, pour les artisans, de bien maîtriser les techniques modernes de vente et d'exportation;

- **dans le domaine de la formation**, à pérenniser les actions de formation des artisans et de leurs encadreurs en techniques modernes et simples de production, de commercialisation, de gestion, de communication et d'encadrement, dans un cadre infrastructurel approprié.

99. Les stratégies nécessaires pour atteindre ces objectifs se résument :

- **au niveau du financement du sous-secteur**, à renforcer les capacités managériales des structures de financement décentralisées à travers la formation des agents et le suivi-contrôle de leurs activités et à adapter leur système de financement aux réalités du secteur;
- **au niveau de la commercialisation et de la promotion des produits artisanaux**, à améliorer la qualité des produits, à couvrir le marché local en créant un circuit de distribution ramifié à partir des villages artisanaux et en créant des centres de distribution décentralisés. Il s'agira, également, de promouvoir ces produits sur le marché international en participant aux foires, expositions, manifestations culturelles, festivals, etc.
- **au niveau de la formation et du perfectionnement**, à sensibiliser les partenaires financiers quant à la nécessité de pérenniser les actions de formation en direction des artisans et de leurs encadreurs, de réhabiliter et de moderniser les centres de formation.

4.1.6 DENSIFICATION DU TISSU INDUSTRIEL

100. En vue de restructurer l'appareil de production et se fondant sur l'expérience de nombreux pays asiatiques, le Sénégal s'engagera dans la création et le développement de nouvelles branches industrielles à travers notamment la promotion des PME/PMI. Une telle restructuration de l'appareil industriel devrait permettre à la fois de remédier au caractère chronique du déficit de la balance commerciale par un développement des exportations et de renforcer la capacité du secteur industriel à générer de nouveaux emplois pour la résorption du chômage et du sous-emploi. Pour ce faire, l'amélioration du cadre macroéconomique a besoin d'être accompagnée par la mise en place d'un environnement beaucoup plus favorable aux PME/PMI à travers la simplification des procédures d'établissement et d'investissement, l'allègement de la charge fiscale et la consolidation du cadre légal des affaires par la création et le renforcement des tribunaux de commerce, mais également la facilitation de l'accès des petits entrepreneurs au crédit. A cet égard, la stratégie de développement industriel reposera essentiellement sur les actions suivantes :

- la définition d'un nouveau code des investissements davantage simplifié et flexible;
- une politique fiscale favorable aux PME/PMI et aux investissements directs étrangers;
- la mise en place d'un programme de crédit destiné aux PME/PMI;
- une plus nette orientation des investissements publics vers le relèvement de la productivité;
- l'établissement de relations de partenariat stratégique entre le secteur privé local et les entreprises étrangères dans les secteurs clés;
- l'exploitation des opportunités offertes par l'intégration régionale et la coopération avec les pays voisins;
- le renforcement des capacités humaines et technologiques dont ces entreprises ont besoin;
- la mise en place d'un dispositif d'appui et de suivi des performances des entreprises.

4.1.7 ENERGIE

101. Outre les liens intersectoriels qu'elle a avec l'agriculture, la santé et l'éducation, l'énergie constitue une importante dimension du développement, d'abord en tant que nécessité domestique mais également en tant que facteur de production dont le coût affecte directement la compétitivité des produits. Il s'agira, en particulier, d'explorer plus rationnellement la distribution géographique de toutes les sources d'énergie disponibles mais inégalement réparties. Dans le milieu rural, où l'incidence de la pauvreté est plus importante, l'électrification permet, non seulement, de répondre à la demande énergétique pour les

besoins vitaux comme l'exhaure, l'irrigation, la conservation, la transformation des produits agricoles et la création des PME/PMI, mais également, de faire évoluer la population vers des conditions de vie meilleures. Il y sera alors recherché un développement en synergie de l'électrification rurale et du système d'assainissement et d'adduction d'eau.

102. La stratégie globale pour le développement du secteur a été définie avec les axes prioritaires suivants : (i) développer les capacités de production (promotion de la force motrice dans les activités productives); (ii) développer les infrastructures et services énergétiques par une implication du secteur privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des activités de développement du sous-secteur énergétique; (iv) diversifier les sources d'énergie; (v) améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques; (vi) renforcer l'électrification rurale.

4.1.8 MINES

103. Avec un chiffre d'affaires global de plus de 100 milliards F CFA, et plus de 20 % des exportations des biens et des services, le secteur représente une véritable mine de ressources. En effet, le sous-sol du Sénégal recèle une grande variété de ressources minérales : phosphates, attapulгите, fer, or, cuivre, tourbe, silice, sables extra-silicieux titanifères, calcaires, marbre et diverses roches pour la production de granulats nécessaires à la construction locale. Les ressources les plus importantes sont : le phosphate et l'attapulгите, le fer, le cuivre, le sable extra-silicieux titanifère, l'or, la tourbe, le grès.
104. Toutefois, le secteur rencontre de nombreux obstacles qui font que de cet important potentiel minier, seuls le phosphate, l'attapulгите et les matériaux de construction sont actuellement exploités. Les obstacles les plus importants sont : (i) un code minier moins attractif pour les investisseurs avec des procédures d'acquisition de propriétés minières lourdes entre autres; (ii) l'absence d'une politique minière axée sur un développement endogène à forte incidence sur les revenus nationaux; (iii) la lourdeur des investissements qu'exige le développement des projets miniers au Sénégal et (iv) l'inexistence d'infrastructures de transport efficaces (routes, voies ferrées, voies fluviales et ports) dans les zones à potentiel minier important.
105. Compte tenu de ces contraintes, les stratégies à mettre en œuvre viseront à : (i) concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable; (ii) favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles dans les régions minières qui demeurent par ailleurs à faible niveau de développement et (iii) contribuer à diversifier les sources de revenus des populations rurales en mettant l'accent sur la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

4.1.9 ACTIVITES TERTIAIRES, BASE D'UNE FORTE CONTRIBUTION A LA FORMATION DU PIB

106. Depuis le début des années 90, avec les effets mitigés des nouvelles politiques agricole et industrielle, le secteur tertiaire est devenu une composante très importante de l'activité économique. Avec une part de près de 60% dans la formation du PIB, le secteur tertiaire a contribué, ces dernières années, de façon substantielle à l'animation de l'activité économique. Le commerce, le tourisme et les télé services ont été particulièrement dynamiques.
107. Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les néo-urbains. Le faible niveau de qualification et d'investissements requis en fait un domaine d'activités particulièrement prisé par les sénégalais. Les stratégies à développer devront permettre l'amélioration du système d'information sur les marchés, la diversification des marchés et des produits d'exportation et d'importation, l'accessibilité des produits de consommation courante et enfin, la participation accrue des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production locale.
108. Le tourisme est d'un apport notable dans les comptes économiques du pays. Il occupe la seconde place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale. En 2000,

les recettes brutes touristiques se sont élevées à quelque 97 milliards de FCFA. L'objectif principal retenu sera de sauvegarder et de valoriser le potentiel touristique. La stratégie de développement du secteur, objet du plan directeur de développement intégré du tourisme, vise le renforcement des acquis, l'implication des nationaux dans l'exploitation du secteur et un objectif d'activités très ambitieux qui est d'attirer 500.000 touristes par an au Sénégal dans les cinq prochaines années. Les principaux axes de ce plan concernent la mise en place d'un code touristique, l'aménagement de nouveaux sites, le développement et la diversification des produits et des marchés avec, notamment, la promotion d'un tourisme de luxe et la chartérisation. Cette stratégie sera couplée avec la promotion et le soutien des expériences de loisirs communautaires et le soutien au développement des métiers liés aux loisirs.

109. L'État s'attachera à : (i) mettre en œuvre une politique hardie d'aménagement des sites touristiques et de leurs dessertes routières; (ii) encourager l'implication des privés dans l'exploitation et l'investissement touristique par des mesures d'accompagnement ciblées (financement, fiscalité, foncier, etc.); (iii) initier une politique de transport aérien résolument favorable au développement du secteur (OPEN-SKY); (iv) engager une promotion agressive de la destination sur les principaux marchés émetteurs et enfin; (v) mener une lutte ferme contre l'insécurité et garantir un environnement plus sain et plus sûr aux touristes.
110. Le développement du tourisme au sein d'une même grappe de compétitivité que la culture et l'artisanat d'art fera l'objet d'une stratégie à long terme avec comme objectifs la création d'emplois, le développement régional et l'aménagement du territoire, la stimulation de la croissance et l'augmentation de la valeur ajoutée locale.
111. Avec un calendrier culturel annuel enrichi, le Sénégal peut se positionner comme un haut lieu de culture et de loisirs. Toutefois, l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture conduit ce secteur à rester dans l'informel et à constituer une activité marginalisée. Des pans significatifs de la population, notamment les jeunes, qui s'adonnent à ces métiers de la culture se retrouvent sans revenu fixe et sans assistance sociale. Leurs activités ne sont pas répertoriées dans les emplois à encadrer et à promouvoir.
112. Afin de promouvoir ce groupe d'entrepreneurs, acteurs et agents culturels, l'Etat mettra en place un environnement juridique et fiscal favorable et définira un statut professionnel de ce secteur. Cela permettra de créer des mécanismes de couverture à travers la création de mutuelles, l'encadrement par le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture et l'appui aux institutions de développement culturel.
113. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication figure également au rang des priorités retenues par tous les acteurs en matière de promotion des services. Dans cette perspective, l'État compte accélérer le développement des télé services par la promotion des investissements privés permettant ainsi la multiplication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la création d'emplois. Pour cela, les mesures suivantes seront prises : (i) développer le marché public des télé services à l'horizon 2003; (ii) inciter le secteur privé à saisir les opportunités offertes dans le domaine des télé services et (iii) accroître et diversifier les prestations de télé services sur les marchés régionaux.

4.1.10 LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La création de richesse dans un cadre macroéconomique sain

114. Pour être durable, l'essor des secteurs productifs doit s'accompagner d'une stratégie de développement des secteurs et domaines complémentaires, mais également d'un environnement macroéconomique sain. Aussi, les politiques sectorielles visent-elles à promouvoir les investissements, les exportations, les nouvelles technologies de l'information, l'emploi mais également à améliorer le cadre d'intervention des différents acteurs économiques.

115. La stabilité macroéconomique est essentielle pour toute stratégie visant à favoriser une croissance économique durable. En particulier, une forte inflation, préjudiciable à la croissance économique, a plus tendance à éroder le pouvoir d'achat des salaires et des actifs des pauvres que des non-pauvres. De même, de larges déficits publics et de la balance des paiements peuvent conduire à des crises au cours desquelles les pauvres sont plus affectés que le reste de la population. Or, la stabilité macroéconomique encourage les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers qui sont davantage incités à investir dans le pays. En poursuivant des politiques économiques saines, les responsables de la gestion de l'économie envoient des signaux clairs au secteur privé. Des politiques macroéconomiques prudentes permettent également d'atteindre des taux d'inflation faibles et stables renforçant ainsi la confiance des investisseurs. Toutes ces raisons expliquent que l'objectif principal de la politique macroéconomique sera d'établir et de renforcer la stabilité macroéconomique.

116. Les actions et réformes prévues à cet effet mettront l'accent sur la poursuite de l'assainissement du secteur public et l'ajustement du cadre macroéconomique grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Celles-ci seront définies en parfaite cohérence avec les critères de convergence fixés par le cadre de surveillance multilatérale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le renforcement des capacités du secteur privé

117. Outre la création d'un environnement stable et porteur, les mesures prévues pour augmenter significativement le niveau des investissements viseront à davantage ouvrir l'économie sur l'extérieur et promouvoir l'investissement direct étranger. Parallèlement, les réformes destinées à créer un cadre légal sûr et stable déjà mises en œuvre seront intensément poursuivies. Ces programmes de réformes, préparés par l'État, devraient permettre d'accélérer les changements dans tous les secteurs de l'économie et faciliter l'émergence de nouvelles sources de croissance. Par ailleurs, l'étroitesse du marché intérieur confère à la promotion des exportations un rôle stratégique pour une croissance forte.

118. La promotion des exportations, notamment non traditionnelles, contribuera à la réalisation de trois objectifs : une croissance soutenue, une balance des paiements viable et une économie moins vulnérable aux fluctuations des prix des produits primaires. Elle doit être portée par une politique effective de diversification, un culte de la qualité, une bonne maîtrise des avantages et contraintes des accords internationaux par le secteur privé et les structures d'appui ainsi qu'un suivi prospectif de l'évolution de la demande mondiale.

119. La promotion des investissements et des exportations est prise en charge par la stratégie de développement du secteur privé élaborée en 1999 conjointement par l'État et les organisations d'employeurs et mise à jour en 2001. En sus des objectifs de renforcement des bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat, cette stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités du secteur privé et reconnaît la nécessité :

- **d'intensifier l'ajustement interne des entreprises** afin de mettre en adéquation les aptitudes et comportements des chefs d'entreprises aux règles universelles de management moderne pour une meilleure insertion dans un environnement national et international marqué par une concurrence de plus en plus forte. A cet égard, le dispositif d'appui et les organisations patronales auront un rôle accru à jouer pour l'assistance qu'ils sont appelés à apporter aux chefs d'entreprise.
- **de rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises.** Les organisations du secteur privé doivent s'assigner les deux objectifs majeurs que sont l'amélioration des services aux entreprises adhérentes et le renforcement des capacités de proposition et d'analyse. Les moyens de parvenir à ces objectifs sont attendus d'un effort du secteur privé, mais également de l'Etat et des partenaires au développement.

- **de redynamiser les chambres de commerce et de métier.** Il s'agira de réformer radicalement l'organisation des chambres consulaires et renforcer leur rôle d'interface entre le secteur public et privé.
 - **de rationaliser et de renforcer le dispositif d'appui au secteur privé.** La faiblesse des capacités de la grande majorité des entreprises des pays en développement, aggravée par les imperfections des marchés, explique la nécessité pour l'Etat de mettre en place un dispositif d'appui cohérent et performant au secteur privé. Les fonctions visées à travers le renforcement du dispositif devraient permettre de : (i) promouvoir les investissements et les exportations ; (ii) apporter un appui et une assistance technique et technologique aux entreprises ; (iii) promouvoir la qualité et la normalisation et (iv) améliorer l'accès des entreprises au crédit.
120. Les différentes fonctions ainsi présentées seront prises en charge par des structures qui, pour être efficaces, ont besoin d'avoir une autonomie de gestion et de décision comparable à celle d'une entreprise privée, d'entretenir des mécanismes de collaboration étroite avec la puissance publique pour la réalisation des engagements respectifs des différents acteurs et de pouvoir recourir à un système d'arbitrage rapide qui permette de faciliter les activités et de procéder à des évaluations périodiques des performances.
121. Ce faisant, il sera de l'initiative des entreprises de s'approprier les objectifs économiques et sociaux de la stratégie de réduction de la pauvreté dans leur concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux, notamment dans le cadre d'une charte sociale. Spécialement pour les services d'infrastructures tels que l'eau, l'électricité, les télécommunications et les transports, l'Etat parachèvera la mise en place d'un cadre de régulation favorable au développement des investissements privés et à la réduction de la pauvreté.

La politique d'appui au développement des PME

122. Comme dans tous les pays en développement, les PME ont un rôle capital à jouer au Sénégal dans la croissance et le développement économiques. Cela justifie un soutien de l'Etat à cette catégorie d'agents économiques. Les leçons tirées de l'expérience (au Sénégal et ailleurs) des différentes formes d'appui au développement des PME et des initiatives privées ont conduit l'Etat à adopter une stratégie axée sur les points suivants : (i) la stimulation de l'initiative entrepreneuriale; (ii) l'organisation et la facilitation de l'accès aux services de conseil; (iii) la mise en place d'une coordination du système global d'appui; (iv) la création d'un environnement favorable au développement des entreprises et (v) la coordination de l'appui international direct à l'entreprise. L'instrument de mise en œuvre de cette stratégie sera l'Agence de Développement des PME (ADPME). Elle aura pour cibles les PME du secteur formel et informel, les créateurs d'entreprises et les prestataires de services.
123. Sur le plan du financement, les expériences en cours en vue de la promotion des PME sont à consolider dans le sens de lever les principales entraves que sont l'apport de fonds propres, de garanties suffisantes et réalisables et de qualité du dossier. La démarche de proximité est une autre voie appelée à se développer, notamment à l'initiative des institutions mutualistes d'épargne et de crédit en plein essor et pour lesquelles un cadre juridique est déjà en place au niveau de l'UEMOA afin de préserver leur solvabilité. Le développement de la micro-finance, notamment en appui à l'auto-prise en charge, permet aux clients pauvres des institutions mutualistes d'accroître et de stabiliser leurs revenus, dans les zones urbaines et rurales.

La politique de l'emploi en appui à la création de richesse

124. La politique de l'emploi sera centrée sur : (i) des mesures de gestion de la main d'œuvre qui contribuent à augmenter les capacités et les possibilités d'accès des pauvres à l'emploi; (ii) l'amélioration de la gestion et l'employabilité de la main d'œuvre; (iii) le renforcement de l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi; (iv) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain.

125. Ces mesures seront accompagnées par la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui offrent la possibilité de privilégier l'utilisation intensive de main d'œuvre locale dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures productives, économiques et sociales. L'approche HIMO devrait trouver un terrain d'application privilégié dans les travaux initiés par l'Etat et les Collectivités locales avec le concours de l'Agence de Développement Municipal (ADM) et de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP). Bien menée, elle peut contribuer à lutter efficacement contre le sous-emploi des jeunes en ville, principale source de leur pauvreté.

4.2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

4.2.1 CAPITAL HUMAIN ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

126. La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports. Tous les supports communicationnels qu'offre la culture (théâtre, cinéma, dessin, peinture...) seront utilisés pour une information et une sensibilisation dans tous les domaines d'intervention.

4.2.1.1 Education - formation

127. En 1998, l'Etat a démarré le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'Etat en collaboration avec les partenaires financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il est renforcé dans ses objectifs par le Programme Education pour Tous (PET). Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont les suivants : (i) la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010; (ii) la réallocation de 49 % du budget de l'Education Nationale à l'enseignement élémentaire; (iii) l'amélioration de l'accès et de la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement; (iv) un accès plus important des élèves dans l'enseignement moyen et secondaire; (v) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire.

128. La bonne exécution du programme décennal constitue une priorité dans l'objectif de scolarisation universelle (TBS 100 %) en l'an 2010. En plus, une meilleure maîtrise des flux, l'adéquation de l'enseignement technique et professionnel aux besoins de l'économie nationale et la meilleure allocation des ressources publiques permettront une plus grande efficacité du système éducatif et de la formation. Le secteur privé et l'éducation non formelle continueront d'être mis à contribution afin de renforcer la poursuite de l'objectif d'éducation pour tous et de satisfaire la forte demande. A ce titre, l'Etat veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales. Dans cette optique, les organisations de jeunes et de femmes seront fortement engagées dans la prise en charge des différentes actions.

129. Les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation devront être poursuivis pour atteindre les objectifs prioritaires définis dans ce secteur. Ces objectifs sont notamment : (i) l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 70 % en 2001 à 78 % en 2003, puis 93,7% en 2008; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles par l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons d'un peu plus de 80% en 2000 à 88 % en 2003 et de la qualité des services

d'éducation dans tous les cycles ainsi que (iii) la réduction de l'analphabétisme à un rythme soutenu avec l'approche du faire-faire, en mettant l'accent sur le développement d'un environnement lettré durable.

130. Dans le domaine de la petite enfance, l'Etat œuvrera à développer et améliorer sous tous les aspects la protection et l'éducation des tout-petits et notamment des enfants les plus vulnérables de milieux défavorisés des villes et des campagnes. Les efforts engagés dans le cadre de programmes comme le Programme de Nutrition Communautaire (PNC) seront poursuivis et élargis.
131. Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'Etat mettra tout en œuvre pour réduire les disparités entre les sexes d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite, tout en prenant en compte les besoins en enseignement religieux.
132. De manière générale, l'Etat s'attachera à mettre en place les conditions devant lui permettre de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires à la vie courante. L'éducation non formelle sera soutenue à travers la poursuite de la construction des espaces jeunes, l'élaboration de modules de renforcement des capacités des jeunes et de leurs groupements.
133. L'accès à l'enseignement moyen et secondaire général sera élargi pour satisfaire la demande, en doublant dans la décennie du PDEF la capacité d'accueil de ce niveau d'enseignement, tout en supprimant les disparités régionales et locales et en rationalisant les effectifs avec l'objectif d'un ratio élèves/salle de classe de 50 pour le cycle moyen et 40 pour le secondaire.
134. En complément aux efforts publics, l'enseignement privé sera soutenu et l'implantation des structures d'éducation sera rationalisée afin d'en faciliter et accroître l'accès.
135. La démarche de l'Etat repose essentiellement sur les principes suivants : (i) la diversification de l'offre éducative ; (ii) un partenariat efficace et bien coordonné ; (iii) la décentralisation/déconcentration renforcée ; (iv) une éducation de qualité pour tous (égalité et équité) ; (v) l'atteinte par tous des normes de performance les plus élevées (qualité) et (vi) la gestion transparente et efficace.
136. Les stratégies globales qui s'appuient sur les principes directeurs ci-dessus, sont relatives à une gestion optimale des ressources financières et matérielles, une utilisation rationnelle des enseignants, une amélioration des programmes d'enseignement, un renforcement du réseau scolaire, un développement de l'enseignement des sciences et techniques et l'extension de l'utilisation des nouvelles technologies. Les stratégies spécifiques sont orientées en direction de la petite enfance, de l'éducation des filles, de l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents.
137. Pour le développement intégré de la petite enfance, le Sénégal compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) prêter une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits renforcé puis généralisé.
138. Afin de bien stimuler l'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire, l'Etat s'appuiera sur les stratégies suivantes: (i) une réelle mobilisation sociale de toute la communauté; (ii) le développement d'un partenariat autour de l'école par la prise en charge effective de la question genre; (iii) le système de récompense et de médiatisation des modèles (élèves, enseignantes, directrices); (iv) la recherche - action pour trouver les moyens d'élimination des inégalités entre régions et entre sexes. L'application de

techniques adaptées à chaque milieu nécessite des connaissances précises sur les questions qui se posent. Ainsi les attentes des familles devront trouver des réponses pertinentes à travers la recherche - action.

139. Pour l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents, les stratégies sont articulées autour de : (i) la révision en profondeur de l'offre de formation formelle et non formelle (alphabétisation, éducation communautaire de base etc.) et la mise en place d'une carte nouvelle des filières; (ii) l'élaboration/révision des programmes de formation selon l'approche par les compétences; (iii) la promotion d'un partenariat dynamique avec le privé; (iv) l'organisation du système d'apprentissage en suscitant un consensus, en fondant l'apprentissage sur les valeurs sociales de solidarité et en mettant en place un cadre juridique approprié; (v) la réduction des inégalités entre sexes et la résorption des disparités géographiques par la promotion des jeunes filles et un appui conséquent aux zones défavorisées; (vi) la formation des adolescents et des jeunes de 13 à 18 ans décrochés du système éducatif formel et non formel sans disposer des outils minimaux; (vii) l'extension du champ d'action aux attitudes et valeurs liées à la paix, la tolérance, la santé, la préservation de l'environnement, aux compétences professionnelles, en langues, calcul etc.; (viii) l'alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail des maîtres-pilotes et (ix) le développement de l'approche de « faire-faire » à l'instar de celle développée dans l'alphabétisation .

4.2.1.2 Santé

140. En plus des soins de santé primaires dont le développement est une priorité depuis la Conférence de Alma-Ata en 1978, la politique de santé et d'action sociale du Sénégal repose fondamentalement sur la prévention. Toutefois, l'impact des efforts consentis par l'Etat par l'accroissement du budget de la santé au cours des dix dernières années en vue d'atteindre en 2002 la norme de 9 % du budget national comme préconisé par l'OMS, a été atténué par le déficit de personnel, des infrastructures sanitaires et en conséquence des soins de santé.
141. A travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) mis en place pour la période 1998-2007 à la suite d'une large concertation ayant impliqué tous les échelons de la pyramide de santé, l'Etat vise principalement l'amélioration du bien-être des populations par la réduction de la mortalité notamment infanto-juvénile et maternelle, de la morbidité, des invalidités, etc.
142. Les programmes de mise en œuvre du PNDS visent à « promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres » à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.
143. Quatre objectifs prioritaires sont retenus : (i) l'amélioration de la qualité et de l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants; (ii) le développement des services de santé à base communautaire; (iii) le développement, chez les populations, d'attitudes et comportements de prévention des maladies et (iv) la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme.
144. La stratégie retenue sera fondée sur : (i) la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et le recours à des services à base communautaire pour pallier l'insuffisance de personnels ; (ii) l'allégement des dépenses de santé (médicaments surtout) chez les pauvres ; (iii) l'accès aux mutuelles de santé; (iv) le développement des ressources humaines ; (v) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle ; (vi) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de santé de la reproduction ; (viii) l'appui institutionnel au niveau central, régional et du district; (ix) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène et l'assainissement et le développement de réflexes de prévention à travers une approche communautaire.

4.2.1.3 Eau potable

145. Les grands programmes d'actions entrepris ou envisagés dans le secteur de l'eau concernent essentiellement la gestion des besoins en eau. Ils visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays.
146. En conséquence, les efforts engagés en matière de distribution de l'eau potable seront poursuivis et renforcés en vue de satisfaire l'objectif visé par le Sénégal qui est d'assurer un accès facile et durable à l'eau potable et d'améliorer les conditions d'hygiène en portant à l'horizon 2010 le niveau d'accès, situé aujourd'hui à 28 litres par habitant et par jour, à 35 litres par habitant et par jour conformément aux recommandations de l'OMS. Les actions seront sous-tendues par un programme de forages équipés et interconnectés pour les villages de plus de 1.000 habitants qui ne sont pas desservis par des réseaux d'alimentation classique et en milieu urbain et périurbain par la réalisation de branchements sociaux pour l'eau potable.
147. Comme objectifs prioritaires, il est retenu d'accroître la qualité et le taux d'accès à l'eau potable (moins de 15 mn) qui se situe actuellement 87,9% pour le porter à 100% à l'horizon 2010 en dotant à court terme 600 localités rurales en forages motorisés, en construisant 500 forages - puits modernes pour des communautés n'ayant pas encore accès à l'eau potable et par la réhabilitation de 100 forages existant depuis 30 ans.
148. Les stratégies retenues sont centrées autour de : (i) la maîtrise de la demande par des activités de planification d'ensemble de tous les villages satellites, sur un rayon de 5 km autour du forage ; (ii) le développement des adductions avec des ouvrages de stockage adaptés et l'interconnexion des forages ; (iii) la généralisation des branchements sociaux et la promotion d'actions de valorisation économique des points d'eau; (iv) l'accompagnement de tout projet d'accès à l'eau potable en milieu rural par un projet d'assainissement rural; (v) la gestion durable des ouvrages (maintenance) conformément aux orientations de la réforme sur la gestion des ouvrages hydrauliques; (vi) le dessalement des eaux pour approvisionner les zones où les forages ne constituent pas une solution et (vii) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de la motorisation des ouvrages.

4.2.1.4 Transport – mobilité

149. De manière générale, il apparaît que les pauvres constituent une des catégories sociales les plus mobiles au sein de la société et cela même si les moyens de transports font largement défaut. Cette forte mobilité est l'occasion pour ces populations de pouvoir capter des ressources extérieures nécessaires à leur survie. Les infrastructures, telles que les routes, les chemins de fer et les autres moyens de communication constituent un élément essentiel pour le désenclavement et l'intégration à l'économie nationale des régions, notamment périphériques. Les transports sont susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. Les populations sont non seulement en mesure de se déplacer plus facilement entre régions rurales et urbaines mais elles sont plus susceptibles d'être informées des potentialités existantes. Par ailleurs, l'offre de transport urbain, qu'elle soit publique ou privée, ne permet pas aux populations de la périphérie urbaine de se déplacer à tout moment de la journée. L'Etat, de concert avec les municipalités et le secteur privé s'attellera à assurer une meilleure organisation du secteur, une amélioration des transports ruraux et urbains.
150. Les actions prioritaires envisagées portent sur : (i) le renouvellement du parc automobile de transport public ; (ii) la rationalisation de l'offre de transport dans le but de supprimer toutes les pratiques qui renchérissent les coûts ; (iii) la sécurisation des travailleurs du transport par un accès à un statut organisé et normalisé ; (iv) le renforcement des échanges interurbains.
151. Ces actions viennent en appoint au Programme Sectoriel des Transports (PST2). Entré en vigueur le 31 décembre 1999, ce deuxième Programme Sectoriel des Transports a pour objectif d'accroître

l'efficacité des opérations de prestation de services et des infrastructures en vue de contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement. Il s'appuie sur les différents modes de transport interurbains et internationaux. La stratégie adoptée comprend principalement : (i) des mesures de renforcement institutionnel et de modernisation des structures pour accroître l'efficacité du secteur, renforcer les capacités de planification, de programmation, de conception et de gestion des institutions ; (ii) des actions d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures, notamment du chemin de fer ; (iii) le renforcement de l'implication du secteur privé dans la gestion et les investissements du secteur et (iv) la finalisation de la stratégie de transport rural qui sera sous-tendue par le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).

4.2.2 CAPITAL NATUREL ET CADRE DE VIE

4.2.2.1 Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

152. Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. Aussi, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, les objectifs prioritaires suivants ont été retenus : (i) la valorisation des ressources forestières (exploitation rationnelle et durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation) ; (ii) la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification ; (iii) la sauvegarde de la faune et de la flore ; (iv) la sauvegarde de l'environnement marin et côtier ; (v) la recherche d'un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité ; (vi) la valorisation des ressources sauvages ; (vii) l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ; (viii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation etc. ; (ix) l'accroissement de l'accès des populations pauvres aux énergies de substitution ; (x) la gestion communautaire des aires protégées ; (xi) l'optimisation des interventions de l'Etat, conformément au Code de l'Environnement.
153. A cette fin, la stratégie retenue sera basée sur une démarche qui s'appuie sur : (i) la protection et la régénération des ressources fragiles ; (ii) la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif (réhabilitation et restauration des terres dégradées) ; (iii) le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles par l'atténuation de la pression démographique sur l'environnement, notamment à travers l'élaboration participative des Plans d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS) ; (iv) l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.
154. Les axes stratégiques pour une amélioration du capital naturel reposeront sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs et la promotion de la préservation et de la protection des ressources naturelles.

4.2.2.2 Assainissement

155. A moyen et long termes, il est retenu de relever, en milieu rural comme en milieu urbain, le taux de desserte en réseau d'assainissement et d'accès aux services offerts pour améliorer, par des activités spécifiques, le cadre de vie des populations. Le taux d'accès à l'assainissement urbain, qui est de 37% de manière globale, devrait être doublé pour Dakar et sa périphérie et celui d'utilisation des latrines en milieu rural, augmenterait sensiblement.
156. Le projet d'assainissement et de promotion de l'hygiène sanitaire, retenu à ce niveau, couvre 150 localités en vue de promouvoir, par une opération pilote, le développement de l'assainissement en milieu rural, avec comme objectifs spécifiques : (i) d'améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta ; (ii) d'améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et ménagères ;

(iii) de changer positivement les attitudes et comportements des populations bénéficiaires et (iv) de vulgariser des technologies appropriées et à faible coût.

157. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie adoptée privilégiera quatre axes basés sur la gestion communautaire : (i) la bonne sensibilisation par des programmes d'Information - Education - Communication (I.E.C.) ; (ii) le renforcement des compétences et des capacités des acteurs de ce programme (formation) ; (iii) la responsabilisation des communautés pour une appropriation effective du projet et de ses acquis futurs par les bénéficiaires (utilisation de méthodes participatives) ; (iv) le développement d'un plaidoyer et d'une communication favorables.

4.2.3 CAPITAL SOCIAL ET BONNE GOUVERNANCE

158. La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'Etat de droit font partie intégrante du capital social qui est un axe fondamental pour doper la croissance économique. Il est attendu de l'Etat qu'il réponde aux exigences de la demande sociale dans un contexte de lutte contre la corruption, de modernisation de l'administration, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de protection et de promotion des droits humains. En plus, la nature, les conditions de mise en œuvre et la gestion des politiques économiques posent principalement le problème de l'appropriation de celles-ci par les populations. De ce point de vue, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes initiés.

4.2.3.1 Lutte contre la corruption et modernisation de l'administration

159. La lutte contre la corruption s'impose en ce qu'elle accroît la pauvreté, fausse les perspectives de développement économique et sociale, induit des surcoûts, notamment pour les plus pauvres et sape les bases de la démocratie. La corruption se manifeste surtout lors des attributions de marchés publics ou lorsque les systèmes de contrôle de l'utilisation des finances publiques peuvent être contournés. Le Sénégal compte mettre tout en œuvre pour renforcer l'indépendance de la justice et son accessibilité, actions qu'il considère comme prioritaires pour lutter efficacement contre la corruption. Par ailleurs, la lutte contre la corruption devrait également s'accompagner de la recherche d'une plus grande qualité des services publics dans le cadre d'une organisation qui donne aux usagers une place centrale. A cet égard, il convient de relever que les ménages sont quasi-unanimes à penser (94,5%) que si l'Etat arrive à rompre avec la corruption qui sévit dans le pays, il arrivera à améliorer substantiellement les conditions de vie des populations (EPPS, 2001). Cette aspiration à la bonne gouvernance qui devra se traduire selon les populations par plus de justice et d'équité sociale, une participation accrue des populations à la préparation des décisions de l'Etat et par plus de transparence, sera prise en charge à travers un programme spécifique.

160. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie adoptée privilégiera : (i) la suppression des dispositions susceptibles de remettre en cause l'inamovibilité des magistrats de siège ; (ii) l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats, des personnels des greffes et des parquets ; (iii) une refonte des textes régissant les marchés de l'Etat ; (iv) un renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés et de répression et (v) la poursuite de la réforme de la fonction publique dans le sens d'une plus grande professionnalisation et efficacité qui passe par la motivation des agents de l'Etat.

161. Dans le vaste chantier de la modernisation de l'administration qui doit aboutir en filigrane à l'éradication de la corruption, les défis importants à relever concernent : (i) l'amélioration de la gestion des finances publiques qui passera par l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques, la poursuite de la transformation du système fiscal, notamment par l'élargissement de l'assiette et l'augmentation de la part des ressources provenant des impôts sur le revenu et en contrepartie une diminution de la part des impôts sur la consommation; (ii) le renforcement de la justice qui figurera

au cœur des préoccupations. Dans ces différents chantiers, le fil conducteur et le cœur du programme de modernisation de l'Etat devraient être l'établissement d'un système d'information intégrant les plus récentes technologies et couvrant les principaux leviers de développement économique (fiscalité et dépenses publiques, Etat civil, archives judiciaires, statistiques et données économiques et sociales, informations administratives, etc.).

4.2.3.2 Rationalisation et approfondissement de la décentralisation et du développement local

162. Au Sénégal, le processus de décentralisation a connu plusieurs étapes à l'issue desquelles certaines compétences ont été transférées, mais dont l'exercice se heurte à plusieurs difficultés. Les différentes évaluations ont mis en exergue : (i) le manque notoire de moyens dont disposent les collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées ; (ii) la non fonctionnalité des organes d'appui et (iii) la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation. A moyen et long termes, l'Etat vise à forger un cadre global destiné à améliorer le développement local, la gestion financière et administrative des collectivités locales tout en améliorant les moyens humains, la programmation et le financement des infrastructures et des équipements et en assurant la participation à la base en vue d'approfondir la démocratie.
163. L'Etat s'attachera à poursuivre et approfondir la décentralisation, notamment en assurant un appui pour le développement institutionnel en vue de la promotion d'une véritable administration locale. Des dispositions seront prises en ce qui concerne le système de la fiscalité locale en vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour le financement d'investissements publics locaux. Les compétences des collectivités locales seront renforcées et élargies tout en procédant à un découpage territorial plus rationnel, permettant de constituer des entités plus viables sur le plan administratif et financier.

4.3 Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

4.3.1 DEFINITION DE LA VULNERABILITE

164. La vulnérabilité est l'état de dénuement parfois dû à l'absence ou à la faiblesse de revenus et de ressources devant permettre de faire face aux besoins et qui expose l'individu à des risques parfois difficiles à supporter. La vulnérabilité peut être structurelle ou transitoire. Le contexte de vulnérabilité est déterminé par l'environnement dans lequel vivent les gens. Les moyens d'existence et la disponibilité générale des avoirs sont affectés radicalement par les tendances critiques qui influencent la situation économique et sociale des individus et leurs stratégies de survie.

4.3.2 CARACTERISTIQUES DES GROUPEs: le ciblage des groupes vulnérables

165. Les éléments qui permettent de cibler les groupes vulnérables sont essentiellement les lieux de résidence, les groupes vulnérables vivant principalement dans le milieu rural et les zones périphériques des villes. Les groupes vulnérables se retrouvent pour la plupart dans les catégories sociales suivantes : les enfants, les femmes, les handicapés, les aînés, les jeunes, les personnes déplacées et réfugiées.

4.3.3 PRISE EN CHARGE DES GROUPEs VULNERABLES

166. Pour la promotion et la protection des enfants, la politique de l'Etat vise à : (i) assurer une couverture socio-sanitaire et nutritionnelle adéquate aux enfants de familles vulnérables ; (ii) scolariser et former les enfants en âge scolaire et non pris en charge ; (iii) protéger et promouvoir les enfants en situation de risque et en conflit avec la loi ; (iv) développer une stratégie de prise en charge des enfants en milieu semi ouvert ; (v) susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras⁶ et (vi) développer une stratégie de prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

⁶ Institutions non formelles d'enseignements coranique et arabe.

167. Cette démarche sera sous-tendue par : (i) l'amélioration continue du fonctionnement du système de soins de santé primaires et la capacité du système à prendre en compte les enfants des populations pauvres et exclues par la recherche de médicaments de qualité à bas prix, une plus grande ouverture de l'accès aux structures de santé, en particulier dans les régions les plus affectées de Kolda, Diourbel, Fatick et Louga ; (ii) la promotion de l'éducation pour la santé de la mère et de l'enfant et (iii) la pérennisation des résultats satisfaisants des programmes nationaux de santé tels que le Programme Elargi de Vaccination (PEV) et le Programme de Nutrition Communautaire (PNC).
168. L'enquête de perception (EPPS, 2001) a mis l'éducation des enfants au quatrième rang des priorités des populations dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté après l'emploi des jeunes et la baisse des prix des denrées de première nécessité et l'accès aux soins de santé de base. En conséquence, pour redresser significativement le taux de scolarisation dans les zones pauvres, particulièrement dans les régions de Tambacounda, Diourbel et Kolda, l'Etat expérimentera des programmes d'éducation fondés sur une dotation alimentaire ou monétaire aux familles les plus pauvres.
169. Dans ce cadre, l'Etat s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre une politique nutritionnelle ciblée sur les enfants des ménages les plus vulnérables intégrant : (i) la dotation des écoles des zones pauvres en cantines scolaires et latrines; (ii) des activités de sensibilisation, notamment auprès des parents et la promotion des RVO (Réhydratation par Voie Orale) et des activités nutritionnelles contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, la toxicomanie, le retard de croissance. Les actions entamées pour l'aménagement des espaces et des infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants et pour lutter contre les pires formes de travail des enfants seront poursuivies et renforcées. La législation en vigueur en matière de protection de l'enfant sera renforcée et vulgarisée. Des dispositions seront prises en vue de : (i) améliorer les conditions de travail et la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi ; (ii) concevoir et mettre en œuvre des actions de promotion de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi ; (iii) mettre en place des stratégies adaptées permettant aux enfants en conflit avec la loi de reprendre et de continuer leur scolarité ; (iv) concevoir et mettre en œuvre des activités de formation des jeunes ; (v) créer et renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (talibés, enfants abandonnés ou en conflits avec la loi) et (vi) faire un plaidoyer auprès des autorités politiques, religieuses, coutumières, partenaires au développement et de toute la communauté en faveur de meilleures conditions de vie des talibés.
170. Pour renforcer les acquis des nombreux efforts déployés par l'Etat et les autres acteurs dans le domaine de la protection de la femme, l'Etat s'attachera à : (i) approfondir les droits des femmes; (ii) améliorer la situation économique et sociale des femmes ; (iii) promouvoir l'éducation et la formation des femmes et des filles et (iv) promouvoir l'amélioration de la situation de santé des femmes et des filles.
171. Le Fonds National d'Action Sociale (FNAS) a été mis en place pour contribuer à alléger les souffrances des populations démunies. Le constat aujourd'hui est qu'au Sénégal, il y a une absence notable de prise en compte des aspirations des personnes handicapées dans les différents chantiers de la nation (architecture, construction d'infrastructures publiques, gestion du cursus de formation, insertion professionnelle, etc.). En dehors de quelques actions d'assistance humanitaire, il n'existe pas encore de programmes spécifiques visant la promotion des personnes handicapées. Cette anomalie sera corrigée en mettant en place une politique visant à : (i) améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées ; (ii) promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées ; (iii) améliorer leur situation économique et sociale et (iv) lutter contre les préjugés défavorables dont elles sont victimes.
172. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'attachera à : (i) créer les conditions facilitant l'accès des handicapés aux médicaments et aux infrastructures sanitaires, existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques ; (ii) favoriser dans un contexte intégrateur l'accès des handicapés aux fournitures, aux infrastructures et équipements scolaires et universitaires existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques et sensori-motrices ; (iii) faciliter

l'acquisition par les personnes handicapées de moyens de production en vue de les aider à développer des activités génératrices de revenus et à s'intégrer aux réseaux de promotion économique et sociale existants ; (iv) vulgariser, par des méthodes et supports appropriés, les expériences positives développées par les personnes handicapées et transformer, par des activités de sensibilisation, les attitudes défavorables vis-à-vis des personnes handicapées.

173. Pour ce qui est des programmes en faveur des aînés, il y a lieu de corriger l'absence d'initiatives destinées à prendre en compte cette catégorie. Dans ce cadre, le programme de l'Etat axé sur les questions de population prévoit : (i) la mise sur pied d'un système de prise en charge des aînés ; (ii) la reconversion professionnelle et (iii) la garantie de l'épanouissement physique et moral des aînés.
174. Dans ce cadre, l'Etat mettra en place les dispositions nécessaires à une amélioration du pouvoir d'achat des personnes retraitées, la sécurité du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle et la mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie en vue d'améliorer la couverture de leurs besoins sanitaires.
175. Pour améliorer les conditions de vie des jeunes, l'Etat s'attachera à : (i) renforcer les ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) et du Fonds National de Promotion de la Jeunesse ; (ii) accroître le nombre de centres de conseils ADO et (iii) développer des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes.
176. S'agissant des personnes déplacées et réfugiées, des dispositions spécifiques seront prises pour leur permettre de bénéficier des opportunités de création de richesse, de renforcement des capacités et d'accès aux services sociaux de base. A cet égard, un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées sera mis en place avec l'appui des partenaires au développement.
177. Pour donner une réponse satisfaisante à la situation des zones vulnérables et pour assurer un meilleur ciblage des actions, l'Etat mettra en place un dispositif de suivi et d'alerte qui devra permettre d'isoler les valeurs extrêmes «très mauvaises» (par ex. une très forte mortalité infantile) et les valeurs « très bonnes » que l'on cherchera à interpréter de manière efficiente. Dans le cadre d'une phase pilote, des programmes ad hoc seront mis en place à la lumière de la cartographie de la vulnérabilité, puis généralisés progressivement si le ciblage induit par un tel dispositif s'avère concluant.
178. En milieu urbain, la taudification du bâti, le nomadisme des populations des quartiers péri-urbains durant l'hivernage et les mois qui suivent, les problèmes d'hygiène et de santé entraînés par les inondations, l'insécurité liée à la mal-urbanisation sont un ensemble de facteurs de vulnérabilité dépendant du cadre de vie dans les quartiers populaires. Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées constitue une priorité susceptible d'offrir un cadre de vie favorable au bien être social. La réhabilitation foncière devrait être généralisée aux nombreux quartiers concernés par ces inondations et les risques qu'elles engendrent, avec les conséquences en matière d'insécurité, de précarité du cadre de vie et l'angoisse des citoyens.
179. Les acquis en matière d'habitat planifié qui ont caractérisé le Sénégal jusqu'aux années 1970 ont cédé la place aux quartiers spontanés. L'offre d'habitat est inadéquate et peu accessible aux couches populaires. L'accès à la propriété foncière durant l'âge actif constitue ainsi une préoccupation centrale et appelle des initiatives novatrices en matière d'habitat social, notamment à travers la formulation d'une lettre de politique de développement pour l'habitat social.
180. En milieu rural, en plus du sous-emploi, du faible taux de scolarisation et de productivité, les problèmes fonciers, ceux relatifs au manque d'eau, à l'énergie alternative et aux infrastructures, ont un effet déstructurant sur l'organisation sociale des villages. Aussi, les actions de l'Etat dans le domaine rural visent notamment : (i) la mise en place de solutions durables au problème récurrent du manque d'eau à travers des infrastructures hydrauliques (forages, puits) et des aménagements hydroagricoles ; (ii) le désenclavement des zones difficiles d'accès par l'installation de pistes de production, le bitumage des routes, le renouvellement et l'entretien du réseau de chemin de fer, l'extension des réseaux électrique

et téléphonique; (iii) la protection des forêts classées des coupes abusives, des défrichements et des feux de brousse dévastateurs afin de lutter contre la désertification et les conflits fonciers; (iv) la régénération des ressources naturelles à travers des programmes de reboisement; (v) l'édification de barrages de retenue et de digues anti-sel dans le but de lutter efficacement contre la salinisation progressive des sols qui plonge davantage les populations dans le cycle de la pauvreté.

181. De façon plus générale, pour tous ces groupes susmentionnés, l'Etat s'attachera à encourager et renforcer les filets de sécurité sociale formels et informels en facilitant notamment l'accès aux organismes d'assurance sociale, en encourageant la création de mutuelles de santé et d'autres structures de solidarité civile et sociale.

182. Il convient enfin de préciser que toutes les actions précitées en faveur des groupes vulnérables pourraient être davantage renforcées avec l'appui des partenaires au développement, en cas de chocs exogènes suffisamment forts qui remettraient en cause les projections macroéconomiques.

4.4 Mise en œuvre de la Stratégie

4.4.1 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

183. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera régie par les principaux principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie.

- a. en vertu du principe de **proximité**, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence ;
- b. en vertu du principe du **faire-faire**, l'Etat reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé ;
- c. en vertu du principe de **transparence**, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie ;
- d. en vertu du principe de **participation**, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant personnellement ;
- e. en vertu du principe de **célérité**, il conviendra d'adopter des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés ;
- f. en vertu du principe de **complémentarité et de synergie**, la stratégie doit viser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

4.4.2 INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE

184. Dès son approbation par les conseils de la Banque Mondiale et du FMI, le DSRP servira de cadre opérationnel aux contributions des partenaires au développement à la lutte contre la pauvreté. Le DSRP est appelé à devenir un cadre de référence à l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement, tout en exerçant une influence positive sur les différents instruments de planification au niveau local.

185. Les programmes sectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus.
186. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des bailleurs de fonds qui auront la possibilité d'apporter leur assistance dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs.
187. Par ailleurs, l'attention particulière que le DSRP accorde aux impératifs de bonne gestion publique, en particulier au niveau du budget de l'État, implique que les résultats qui sont définis dans le DSRP et auxquels est axée la stratégie de réduction de la pauvreté soient fondés, d'une part, sur l'amélioration du système d'information pour éclairer les choix budgétaires et, d'autre part, sur l'amélioration du processus budgétaire.
188. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté semble nécessaire pour plusieurs raisons : l'intégration des fonds de lutte contre la pauvreté dans le budget global permettra d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses. Une telle intégration des fonds de lutte contre la pauvreté dans le processus budgétaire confirmerait le DSRP dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté.
189. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans le cadre de la réduction de la pauvreté soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'État en s'assurant de toute la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DSRP. A cet égard, les priorités porteront sur les besoins spécifiques de base et sur les zones les plus pauvres (milieu rural, périphérie des villes).
190. Une fois estimé le coût des activités prioritaires de la stratégie, les obligations de résultats qui s'imposent à tous les acteurs requièrent que les ressources affectées à leur financement proviennent en priorité de la contribution de l'État, de l'allègement de la dette et de l'assistance des partenaires au développement et soient mobilisées, utilisées et leur impact évalué de façon coordonnée, partagée et transparente. Il est envisagé, dans une phase transitoire en attendant des réformes larges (profondes) couvrant l'ensemble des finances publiques, des mécanismes de simplification portant sur l'ensemble des dépenses du programme d'actions prioritaires.
191. Enfin, les dispositions décrites ci-dessus visent à assurer une prise en charge opérationnelle de la participation et du lien étroit à préserver entre allègement du poids de la dette et réduction de la pauvreté. A cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion de bâtir et entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi-évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils privilégient l'assistance budgétaire sur au moins trois années et intègrent les fonds destinés à des projets dans une approche de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté.
192. A moyen terme, l'État généralisera l'expérience des budgets par objectifs initiés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au sein d'un cadre de dépenses publiques à moyen terme, cohérent avec la législation sur la décentralisation et conforme aux standards internationaux de transparence.

4.4.3 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU DSRP

193. Les différents acteurs (État, collectivités locales, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. Dans le souci de parvenir à cette fin, il s'avère nécessaire d'établir des réseaux d'interlocuteurs et de

représentants des populations cibles comprenant notamment les agents des services déconcentrés ou décentralisés, les élus locaux, les dirigeants d'organisations communautaires telles que les associations villageoises de développement, les groupements féminins, les organisations de jeunes et les associations professionnelles, de façon plus générale, les organisations de la société civile.

194. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre du DSRP peut être articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.
195. Le niveau stratégique est celui de la définition et de la formulation des politiques tandis que le niveau opérationnel est celui de l'exécution des politiques : ce dernier niveau est le domaine des programmes et projets et doit être exercé à travers les comités de pilotage. Une claire distinction de ces deux niveaux contribuera à la mise en place de conditions assurant la bonne exécution des politiques, programmes et projets et l'atteinte des résultats escomptés.
196. Dès lors, le souci du Gouvernement est de s'assurer que les actions que mèneront les partenaires sont en cohérence les unes par rapport aux autres et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le DSRP et sont sous la responsabilité des organes suivants : (i) un conseil interministériel d'orientation et de décision présidé par le Premier Ministre; (ii) des organes de pilotage au niveau central (présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances) et au niveau régional (présidé par le Gouverneur) qui sont les maîtres d'œuvre du programme ; (iii) des organes de suivi et d'évaluation technique en appui aux organes de pilotage qui assurent la mise en œuvre.
197. Les organes de pilotage aussi bien au niveau national que régional et de suivi évaluation mobilisent l'ensemble des acteurs que sont l'administration, les collectivités locales, la société civile et le secteur privé. Le programme sera exécuté par les divers acteurs du développement qui travaillent à la base. Les bailleurs de fonds seront associés aux organes de suivi et d'évaluation. Il sera mis en place un dispositif d'information capable de faciliter une meilleure liaison entre les différents organes (cf organigramme en annexe).
198. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants : (i) le suivi du processus (*de la progression*) de la mise en œuvre de la stratégie; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

4.5 Les risques de la stratégie

199. Les risques de la stratégie sont liés : (i) aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macro-économiques ; (ii) à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles qui peuvent compromettre la mise en œuvre de la stratégie au niveau de la célérité dans les décaissements et (iii) au contrôle efficace de l'utilisation des ressources. Les moyens pour minimiser ces risques appellent de la part :
- de l'**Etat** : (i) la consolidation et le renforcement d'un environnement juridique propice à la stabilité sociale et à une croissance économique mieux répartie ; (ii) la mise en place de mécanismes fluides et transparents de contrôle, d'affectation et d'utilisation des ressources ;
 - de la **Société civile** : un rôle dynamique et mobilisateur des individus, des groupes, des communautés qui facilite l'interaction sociale, l'appropriation et la participation des populations à la définition, l'exécution et le contrôle des politiques ;
 - du **Secteur privé** : un partenariat clé avec l'Etat et la Société civile; pour ce faire, des cadres de concertation seront mis en place ;

- des **Partenaires au développement** : la nécessité d'accompagner le processus et aider à absorber les chocs exogènes qui pourraient compromettre les objectifs macro-économiques ;

- des **Bénéficiaires** : une implication effective pour une bonne appropriation de la stratégie.

Annexe 1 : Estimation des dépenses totales des ménages par équivalent adulte à partir de ESAM I

	Coeff. de la régression	T Student	ESAM I (1994)- moyenne	QUID (2001)- moyenne	contribution
Constante	11.687	96.076	1.00	1.00	0.0
Caractéristiques du chef de ménage					
Age (en année)	-0.0216	-5.182	50.41	50.06	9.4
Age au carré	0.0002	4.974	2733.65	2705.22	-6.8
Indépendant non agricole	0.025	0.958	0.21	0.23	0.5
Employé	0.030	0.891	0.16	0.19	1.1
Sans travail	-0.059	-2.242	0.21	0.31	-6.8
Indépendant agricole (référence)	-	-	-	-	-
Instruction de niveau secondaire	0.153	4.280	0.08	0.09	1.2
Instruction de niveau post-secondaire	0.307	4.519	0.02	0.06	12.7
Instruction autre (référence)	-	-	-	-	-
Matériaux pour le toit					
Béton	0.214	5.097	0.13	0.19	16.1
Zinc	0.049	2.066	0.36	0.35	-0.7
Tuile/ardoise	0.087	2.422	0.19	0.15	-3.6
Chaume/paille/autre (référence)	-	-	-	-	-
Type d'aisance					
Chasse d'eau	0.314	5.995	0.07	0.07	2.7
Latrines couvertes	0.054	1.980	0.36	0.42	4.4
Latrines non-couvertes	0.026	1.046	0.22	0.23	0.1
Autre (référence)	-	-	-	-	-
Energie pour la cuisine					
Gaz/électricité	0.124	3.535	0.21	0.34	19.7
Charbon de bois	-0.026	-1.069	0.21	0.10	3.6
Autre	-0.209	-3.181	0.02	0.02	0.3
Bois de chauffe (référence)	-	-	-	-	-
Source d'éclairage					
Electricité	0.256	4.354	0.28	0.36	23.8
Lampe à gaz	0.394	2.712	0.00	0.01	1.1
Lampe tempête	0.112	2.254	0.36	0.33	-3.3
Lampe à pétrole artisanale	0.027	0.545	0.24	0.22	-0.8
Bougie	0.222	3.549	0.07	0.06	-1.7
Bois (référence)	-	-	-	-	-
Possession de biens durables					
Fer à repasser électrique	0.192	3.327	0.03	0.03	-0.8
Télévision	0.081	2.684	0.21	0.25	3.8
Radio/radiocassette	0.107	5.290	0.72	0.75	4.5
Cuisinière moderne	0.281	4.979	0.04	0.04	-0.4
Motocyclette	0.027	0.587	0.02	0.03	0.3
Voiture	0.313	6.852	0.04	0.05	3.2
Région de résidence					
Zones urbaines	0.337	10.970	0.42	0.46	13.2
Dakar	0.080	1.644	0.24	0.27	2.9
Ziguinchor	-0.161	-3.275	0.06	0.05	1.6
Diourbel	0.050	1.121	0.10	0.11	0.3
Saint-Louis	0.077	1.821	0.10	0.10	-0.3
Tanbacounda	0.214	4.379	0.05	0.06	0.7
Kaolack	-0.030	-0.742	0.11	0.10	0.4
Thiès	-0.033	-0.811	0.13	0.13	0.4
Louga	0.337	7.388	0.07	0.06	-2.9
Fatick	-0.110	-2.425	0.06	0.06	0.1
Kolda (référence)	-	-	-	-	-

Méthode de détermination de l'incidence de la pauvreté :

Dans un premier temps les dépenses par équivalent adulte de 1994/95 ont été générées à partir de l'estimation ci dessus. Le seuil qui conduit à une incidence de la pauvreté de 58 % (taux effectivement observé en 1994/95) sur la base des dépenses générées a été déterminé. Ce seuil se situait à 328f/j par CEA, contre 392f/j par CEA retenu dans l'ESAM-I.

Les dépenses par équivalent adulte ont été générées à partir du QUID (2001) et ont été comparées au seuil de 328f/j par équivalent adulte.

Annexe 2 : Plan d'Actions Prioritaires

Annexe 2 : Plan d'Actions Prioritaires – Financement par secteur

	AXES STRATEGIQUES - SECTEURS	Année	Montant prévu DSRP	Gap de financement	Financement du gap		
					Etat	BDF	
Création de richesse dans un cadre macroéconomique sain	Total		277 379	131 465	30 539	100 926	
	Agriculture	2003	35 037	6 300	2 667	3 633	
		2004	33 652	8 578	3 433	5 148	
		2005	34 136	12 770	5 300	7 470	
	Infrastructures de soutien	2003	25 691	14 938	2 762	12 176	
		2004	29 194	14 230	3 442	10 788	
		2005	33 292	22 418	4 245	18 173	
	Elevage	2003	850	675	50	625	
		2004	850	750	50	700	
		2005	850	750	50	700	
	Pêche	2003	6 000	2 500	0	2 500	
		2004	6 000	2 500	0	2 500	
		2005	6 500	2 577	0	2 577	
	Artisanat	2003	667	667	140	527	
		2004	0	0	0	0	
		2005	0	0	0	0	
	Industrie	2003	3 500	0	0	0	
		2004	3 500	0	0	0	
		2005	3 500	0	0	0	
	Energie	2003	12 500	7 952	3 200	4 752	
2004		12 500	9 500	2 200	7 300		
2005		12 500	9 500	2 200	7 300		
Mines	2003	1 750	1 250	0	1 250		
	2004	1 750	1 250	0	1 250		
	2005	1 750	1 250	0	1 250		
Tertiaire	2003	840	840	0	840		
	2004	1 120	1 120	0	1 120		
	2005	1 400	1 400	0	1 400		
Investissements et exportations	2003	100	100	0	100		
	2004	0	0	0	0		
	2005	0	0	0	0		
Appui aux PME	2003	2 300	2 000	0	2 000		
	2004	2 300	2 300	100	2 200		
	2005	2 300	2 300	100	2 200		
Emploi	2003	350	350	200	150		
	2004	350	350	200	150		
	2005	350	350	200	150		
Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base	Total		257 524	177 018	12 666	164 352	
	Education - Formation	2003	16 347	8 047	300	7 747	
		2004	16 382	7 182	350	6 832	
		2005	16 418	6 118	500	5 618	
	Santé	2003	19 064	13 479	1 104	12 375	
		2004	20 262	14 942	1 891	13 051	
		2005	21 616	16 436	2 205	14 231	
	Eau potable	2003	12 215	3 846	743	3 103	
		2004	12 500	8 525	1 485	7 040	
		2005	12 500	12 000	2 026	9 974	
	Ressources naturelles et environnement	2003	30 742	20 280	320	19 960	
		2004	33 009	26 523	396	26 127	
		2005	33 209	29 566	563	29 003	
	Assainissement	2003	4 280	3 380	220	3 160	
		2004	4 420	3 284	273	3 011	
		2005	4 560	3 410	290	3 120	
	Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables	Total		74 745	61 838	7 130	54 708
		Enfants	2003	15 100	12 900	1 000	11 900
			2004	18 050	14 800	1 250	13 550
			2005	19 300	15 950	1 900	14 050
Femmes		2003	5 533	5 233	0	5 233	
		2004	1 533	1 233	0	1 233	
		2005	1 800	1 500	0	1 500	
Handicapés		2003	566	566	405	161	
		2004	709	709	550	159	
		2005	747	747	525	222	
Aînés		2003	200	200	0	200	
		2004	200	200	0	200	
		2005	200	200	0	200	
Habitat des groupes vulnérables		2003	3 500	2 000	500	1 500	
		2004	3 607	2 200	500	1 700	
		2005	3 700	3 400	500	2 900	
TOTAL GENERAL		2003	197 132	107 503	13 611	93 892	
		2004	201 888	120 176	16 120	104 056	
		2005	210 628	142 642	20 604	122 038	
		TOTAL		609 648	370 321	50 335	319 986

Les ressources PPTe seront destinées au milieu rural (80%) et aux zones périphériques des villes (20%). Elles serviront à combler le gap de financement des actions prioritaires identifiées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et de l'agriculture.

Plan d'Actions Prioritaires – Budget d'investissement en millions de francs CFA

Objectifs	Actions prioritaires	Montant prévu DSRP	Montant acquis PTIP			Gap de financement	Financement du gap		
			Total	Etat	BDF		Etat	BDF	
Secteur	Agriculture	102 825	75 177	28 889	46 288	27 648	11 400	16 248	
Promouvoir une bonne politique de commercialisation et de distribution	Appui au développement des systèmes d'information	2003	300	0	0	0	300	0	300
		2004	200	0	0	0	200	0	200
		2005	100	0	0	0	100	0	100
		TOTAL	600	0	0	0	600	0	600
Intensifier et moderniser la production agricole	Mise en place d'un fonds de bonification du secteur de l'agriculture	2003	2 667	0	0	0	2 667	2 667	0
		2004	3 333	0	0	0	3 333	3 333	0
		2005	4 000	0	0	0	4 000	4 000	0
		TOTAL	10 000	0	0	0	10 000	10 000	0
	Appui à la recherche agricole	2003	3 796	3 796	22	3 774	0	0	0
		2004	4 285	4 285	0	4 285	0	0	0
		2005	4 915	3 915	0	3 915	1 000	300	700
		TOTAL	12 996	11 996	22	11 974	1 000	300	700
	Formation et conseils agricoles	2003	5 269	3 936	0	3 936	1 333	0	1 333
		2004	7 493	5 493	0	5 493	2 000	0	2 000
		2005	7 783	5 783	0	5 783	2 000	0	2 000
		TOTAL	15 212	15 212	0	15 212	0	0	0
Développer l'agriculture irriguée	Accroissement des périmètres irrigués	2003	7 763	7 763	3 693	4 070	0	0	0
		2004	4 000	2 955	66	2 889	1 045	100	945
		2005	3 000	1 630	130	1 500	1 370	350	1 020
		TOTAL	14 763	12 348	3 889	8 459	2 415	450	1 965
	Développement de la petite irrigation autour des forages, bassins de rétention, etc.	2003	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		2004	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		2005	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		TOTAL	6 000	0	0	0	6 000	0	6 000
	Construction de barrages anti-sel et de digues de retenue	2003	2 280	2 280	2 280	0	0	0	0
		2004	2 326	2 326	2 326	0	0	0	0
		2005	2 500	2 000	2 000	0	500	150	350
		TOTAL	7 106	6 606	6 606	0	500	150	350
Promouvoir l'agro-industrie	Promotion d'unités agro-industrielles de substitution aux produits importés	2003	2 000	2 000	0	2 000	0	0	0
		2004	1 000	1 000	0	1 000	0	0	0
		2005	800	0	0	0	800	0	800
		TOTAL	3 800	3 000	0	3 000	800	0	800
	Mise en place d'un fonds de garantie	2003	6 000	6 000	6 000	0	0	0	0
		2004	6 000	6 000	6 000	0	0	0	0
		2005	6 000	6 000	6 000	0	0	0	0
		TOTAL	18 000	18 000	18 000	0	0	0	0
Renforcer le rôle des organisations paysannes	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des organisations professionnelles paysannes	2003	2 962	2 962	7	2 955	0	0	0
		2004	3 015	3 015	365	2 650	0	0	0
		2005	3 038	2 038	0	2 038	1 000	500	500
		TOTAL	9 015	8 015	372	7 643	1 000	500	500

Secteur	Infrastructures de soutien		88 177	36 591	943	35 648	51 586	10 449	41 137
Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural	Equipement des villages - centres	2003	20 575	9 500	0	9 500	11 075	1 989	9 086
		2004	20 800	10 860	0	10 860	9 940	2 550	7 390
		2005	20 800	3 574	0	3 574	17 226	3 387	13 839
		TOTAL	62 175	23 934	0	23 934	38 241	7 926	30 315
Etendre le réseau téléphonique	Réalisation de nouveaux branchements téléphoniques	2003	1 494	0	0	0	1 494	0	1 494
		2004	2 082	0	0	0	2 082	0	2 082
		2005	2 900	0	0	0	2 900	0	2 900
		TOTAL	6 476	0	0	0	6 476	0	6 476
Désenclaver les zones rurales	Réhabilitation de routes en terre	2003	2 580	1 253	94	1 159	1 327	565	762
		2004	4 854	4 104	283	3 821	750	600	150
		2005	8 050	7 300	566	6 734	750	650	100
		TOTAL	15 484	12 657	943	11 714	2 827	1 815	1 012
	Construction de routes en terre	2003	1 042	0	0	0	1 042	208	834
		2004	1 458	0	0	0	1 458	292	1 166
		2005	1 542	0	0	0	1 542	208	1 334
		TOTAL	4 042	0	0	0	4 042	708	3 334
Secteur	Elevage		2 550	375	300	75	2 175	150	2 025
Réaliser la sécurité alimentaire	Appui au développement des services vétérinaires privés dans les zones d'élevage	2003	350	0	0	0	350	50	300
		2004	350	0	0	0	350	50	300
		2005	350	0	0	0	350	50	300
		TOTAL	1 050	0	0	0	1 050	150	900
	Développement de l'insémination artificielle	2003	500	175	100	75	325	0	325
		2004	500	100	100	0	400	0	400
		2005	500	100	100	0	400	0	400
		TOTAL	1 500	375	300	75	1 125	0	1 125
Secteur	Pêche		18 500	10 923	0	10 923	7 577	0	7 577
Valoriser les ressources halieutiques	Appui pour l'acquisition d'équipements de pêche	2003	4 000	3 000	0	3 000	1 000	0	1 000
		2004	4 000	3 000	0	3 000	1 000	0	1 000
		2005	4 500	3 423	0	3 423	1 077	0	1 077
		TOTAL	12 500	9 423	0	9 423	3 077	0	3 077
	Programme d'appui pour la transformation des produits de pêche	2003	2 000	500	0	500	1 500	0	1 500
		2004	2 000	500	0	500	1 500	0	1 500
		2005	2 000	500	0	500	1 500	0	1 500
		TOTAL	6 000	1 500	0	1 500	4 500	0	4 500
Secteur	Artisanat		667	0	0	0	667	140	527
Améliorer la qualité des produits artisanaux	Création de centres de distribution décentralisés	2003	667	0	0	0	667	140	527
		2004	0	0	0	0	0	0	0
		2005	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	667	0	0	0	667	140	527
Secteur	Industrie		10 500	10 500	0	10 500	0	0	0
Développer le secteur industriel	Dispositif d'appui et de suivi des performances des entreprises	2003	3 500	3 500	0	3 500	0	0	0
		2004	3 500	3 500	0	3 500	0	0	0
		2005	3 500	3 500	0	3 500	0	0	0
		TOTAL	10 500	10 500	0	10 500	0	0	0
Secteur	Energie		37 500	10 548	9 020	1 528	26 952	7 600	19 352
Améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques	Accès des populations aux combustibles domestiques	2003	2 500	1 548	20	1 528	952	200	752
		2004	2 500	0	0	0	2 500	200	2 300
		2005	2 500	0	0	0	2 500	200	2 300
		TOTAL	7 500	1 548	20	1 528	5 952	600	5 352
Renforcer l'électrification rurale	Intensification de l'électrification rurale	2003	10 000	3 000	3 000	0	7 000	3 000	4 000
		2004	10 000	3 000	3 000	0	7 000	2 000	5 000
		2005	10 000	3 000	3 000	0	7 000	2 000	5 000
		TOTAL	30 000	9 000	9 000	0	21 000	7 000	14 000

Secteur	Mines		5 250	1 500	1 500	0	3 750	0	3 750
Favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles	Appui technique et financier aux orpailleurs	2003	1 250	0	0	0	1 250	0	1 250
		2004	1 250	0	0	0	1 250	0	1 250
		2005	1 250	0	0	0	1 250	0	1 250
		TOTAL	3 750	0	0	0	3 750	0	3 750
	Réalisation d'études sur les ressources disponibles	2003	500	500	500	0	0	0	0
		2004	500	500	500	0	0	0	0
		2005	500	500	500	0	0	0	0
		TOTAL	1 500	1 500	1 500	0	0	0	0
Secteur	Tertiaire		3 360	0	0	0	3 360	0	3 360
Développer le commerce intérieur	Création et réhabilitation de marchés ruraux	2003	840	0	0	0	840	0	840
		2004	1 120	0	0	0	1 120	0	1 120
		2005	1 400	0	0	0	1 400	0	1 400
		TOTAL	3 360	0	0	0	3 360	0	3 360
Secteur	Secteur privé		100	0	0	0	100	0	100
Promouvoir les investissements et les exportations	Préparation d'un document stratégique pour l'insertion du Sénégal dans le commerce mondial	2003	100	0	0	0	100	0	100
		2004	0	0	0	0	0	0	0
		2005	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	100	0	0	0	100	0	100
Secteur	Appui aux PME		6 900	300	300	0	6 600	200	6 400
Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	Organisation et facilitation de l'accès aux services de conseil	2003	300	300	300	0	0	0	0
		2004	300	0	0	0	300	100	200
		2005	300	0	0	0	300	100	200
		TOTAL	900	300	300	0	600	200	400
	Développement de programmes de financement par les SFD pour les secteurs porteurs	2003	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		2004	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		2005	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		TOTAL	6 000	0	0	0	6 000	0	6 000
Secteur	Emploi		1050	0	0	0	1050	600	450
Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	Programme d'information sur le marché de l'emploi	2003	350	0	0	0	350	200	150
		2004	350	0	0	0	350	200	150
		2005	350	0	0	0	350	200	150
		TOTAL	1 050	0	0	0	1 050	600	450
Secteur	Education- formation		49 147	27 800	12 000	15 800	21 347	1 150	20 197
Généraliser l'enseignement élémentaire	Construction, réhabilitation et équipements de salles de classes et d'écoles primaires	2003	15 875	8 300	4 000	4 300	7 575	200	7 375
		2004	15 875	9 200	4 000	5 200	6 675	200	6 475
		2005	15 875	10 300	4 000	6 300	5 575	300	5 275
		TOTAL	47 625	27 800	12 000	15 800	19 825	700	19 125
	Distribution de manuels scolaires	2003	472	0	0	0	472	100	372
		2004	507	0	0	0	507	150	357
		2005	543	0	0	0	543	200	343
		TOTAL	1 522	0	0	0	1 522	450	1 072
Secteur	Santé		60 942	16 085	3 540	12 545	44 857	5 200	39 657
Améliorer la qualité et l'offre des services de santé	Construction et réhabilitation de cases de santé	2003	3 540	0	0	0	3 540	354	3 186
		2004	4 248	0	0	0	4 248	637	3 611
		2005	4 970	0	0	0	4 970	700	4 270
		TOTAL	12 758	0	0	0	12 758	1 691	11 067
	Construction et réhabilitation de postes de santé	2003	1 717	0	0	0	1 717	200	1 517
		2004	2 064	0	0	0	2 064	300	1 764
		2005	2 550	0	0	0	2 550	355	2 195
		TOTAL	6 331	0	0	0	6 331	855	5 476
	Construction et réhabilitation de centres de santé	2003	1 807	405	0	405	1 402	100	1 302
		2004	1 950	140	0	140	1 810	304	1 506
		2005	2 096	0	0	0	2 096	350	1 746
		TOTAL	5 853	545	0	545	5 308	754	4 554

	Equipement des infrastructures sanitaires	2003	3 750	500	0	500	3 250	50	3 200
		2004	3 750	500	0	500	3 250	150	3 100
		2005	3 750	500	0	500	3 250	250	3 000
		TOTAL	11 250	1 500	0	1 500	9 750	450	9 300
	Développement de programmes de vaccination	2003	1 750	0	0	0	1 750	250	1 500
		2004	1 750	0	0	0	1 750	250	1 500
		2005	1 750	0	0	0	1 750	250	1 500
		TOTAL	5 250	0	0	0	5 250	750	4 500
Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA	Prévention	2003	3 500	2 951	180	2 771	549	50	499
		2004	3 500	2 951	180	2 771	549	150	399
		2005	3 500	2 951	180	2 771	549	260	349
		TOTAL	10 500	8 853	540	8 313	1 647	400	1 247
	Prise en charge du traitement des malades du SIDA	2003	3 000	1 729	1 000	729	1 271	100	1 171
		2004	3 000	1 729	1 000	729	1 271	100	1 171
		2005	3 000	1 729	1 000	729	1 271	100	1 171
		TOTAL	9 000	5 187	3 000	2 187	3 813	300	3 513
Secteur	Eau potable		37 215	12 844	3 394	9 450	24 371	4 254	20 117
Accroître le taux d'accès à l'eau potable	Construction de forages motorisés	2003	5 000	3 654	1 249	2 405	1 346	243	1 103
		2004	5 000	2 830	0	2 830	2 170	561	1 609
		2005	5 000	0	0	0	5 000	986	4 014
		TOTAL	15 000	6 484	1 249	5 235	8 516	1 790	6 726
	Réhabilitation et fonçage de puits modernes en milieu rural	2003	4 215	4 215	575	3 640	0	0	0
		2004	4 500	645	70	575	3 855	424	3 431
		2005	4 500	0	0	0	4 500	540	3 960
		TOTAL	13 215	4 860	645	4 215	8 355	964	7 391
	Réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrage de stockage	2003	3 000	500	500	0	2 500	500	2 000
		2004	3 000	500	500	0	2 500	500	2 000
		2005	3 000	500	500	0	2 500	500	2 000
		TOTAL	9 000	1 500	1 500	0	7 500	1 500	6 000
Secteur	Ressources naturelles et environnement		110 220	23 777	864	22 913	86 443	2 062	84 381
Valoriser les ressources forestières	Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers	2003	5 000	0	0	0	5 000	50	4 950
		2004	6 667	0	0	0	6 667	66	6 601
		2005	6 667	0	0	0	6 667	100	6 567
		TOTAL	18 334	0	0	0	18 334	216	18 118
	Renforcement des capacités des producteurs	2003	1 250	1 178	18	1 160	72	10	62
		2004	1 250	240	3	237	1 010	15	995
		2005	1 250	0	0	0	1 250	28	1 222
		TOTAL	3 750	1 418	21	1 397	2 332	53	2 279
Sauvegarder l'environnement et lutter contre la désertification	Protection et aménagement des forêts, des bassins versants	2003	7 500	1 453	10	1 443	6 047	45	6 002
		2004	7 500	1 524	10	1 514	5 976	50	5 926
		2005	7 500	370	5	365	7 130	100	7 030
		TOTAL	22 500	3 347	25	3 322	19 153	195	18 958
	Mise en œuvre de programmes d'aménagement et d'agro-foresterie	2003	15 222	7 831	86	7 745	7 391	164	7 227
		2004	15 222	4 722	55	4 667	10 500	200	10 300
		2005	15 222	3 273	40	3 233	11 949	267	11 682
		TOTAL	45 666	15 826	181	15 645	29 840	631	29 209
Sauvegarder la faune et la flore	Programme de lutte contre les feux de brousse	2003	300	0	0	0	300	30	270
		2004	300	0	0	0	300	30	270
		2005	400	0	0	0	400	30	370
		TOTAL	1 000	0	0	0	1 000	90	910

Trouver un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité	Elaboration de plans régionaux pour l'environnement	2003	70	0	0	0	70	7	
		2004	70	0	0	0	70	7	63
		2005	70	0	0	0	70	7	63
		TOTAL	210	0	0	0	210	21	189
	Mise en œuvre de plans régionaux pour l'environnement	2003	1 400	0	0	0	1 400	14	1 386
		2004	2 000	0	0	0	2 000	28	1 972
		2005	2 100	0	0	0	2 100	31	2 069
		TOTAL	5 500	0	0	0	5 500	73	5 427
Secteur	Assainissement		13 260	3 186	637	2 549	10 074	783	9 291
Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta	Augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et péri-urbain	2003	2 000	900	180	720	1 100	220	880
		2004	2 000	1 136	227	909	864	273	591
		2005	2 000	1 150	230	920	850	290	560
		TOTAL	6 000	3 186	637	2 549	2 814	783	2 031
	Construction de latrines pour les ménages en milieu rural	2003	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		2004	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		2005	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
		TOTAL	6 000	0	0	0	6 000	0	6 000
Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères	Développement de systèmes de gestion des déchets solides en milieu urbain	2003	280	0	0	0	280	0	280
		2004	420	0	0	0	420	0	420
		2005	560	0	0	0	560	0	560
		TOTAL	1 260	0	0	0	1 260	0	1 260
Secteur	Enfants		41 250	8 400	600	7 800	32 850	3 850	29 000
Assurer une couverture socio-sanitaire et nutritionnelle adéquate aux enfants de familles vulnérables	Amélioration du système de soins de santé primaires	2003	100	0	0	0	100	100	0
		2004	100	0	0	0	100	100	0
		2005	100	0	0	0	100	100	0
		TOTAL	300	0	0	0	300	300	0
	Lutte contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, etc	2003	1 600	0	0	0	1 600		1 600
		2004	1 600	0	0	0	1 600		1 600
		2005	1 600	0	0	0	1 600		1 600
		TOTAL	4 800	0	0	0	4 800	0	4 800
	Lutte contre les pires formes de travail des enfants en vue de leur éradication.	2003	100	100	100	0	0	0	0
		2004	50	0	0	0	50	0	50
		2005	50	0	0	0	50	0	50
		TOTAL	200	100	100	0	100	0	100
Scolariser et former les enfants en âge scolaire et non pris en charge	Sensibilisation sur l'importance de l'éducation	2003	100	100	0	100	0	0	0
		2004	100	100	0	100	0	0	0
		2005	100	100	0	100	0	0	0
		TOTAL	300	300	0	300	0	0	0
	Dotation de cantines scolaires et de latrines dans les zones pauvres	2003	600	0	0	0	600	0	600
		2004	600	0	0	0	600	0	600
		2005	600	0	0	0	600	0	600
		TOTAL	1 800	0	0	0	1 800	0	1 800

Protéger et promouvoir les enfants en situation de risque et en conflit avec la loi	Programme de sensibilisation contre les fléaux de la drogue	2003	1 333	0	0	0	1 333	100	1 233
		2004	2 250	0	0	0	2 250	200	2 050
		2005	3 000	0	0	0	3 000	300	2 700
		TOTAL	6 583	0	0	0	6 583	600	5 983
	Prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité	2003	1 667	0	0	0	1 667	100	1 567
		2004	3 500	0	0	0	3 500	200	3 300
		2005	4 000	0	0	0	4 000	500	3 500
		TOTAL	9 167	0	0	0	9 167	800	8 367
	Prise en charge des enfants dans les centres de nutrition communautaires	2003	6 000	2 000	200	1 800	4 000	700	3 300
		2004	6 000	3 150	200	2 950	2 850	750	2 100
		2005	6 000	3 250	200	3 050	2 750	1 000	1 750
		TOTAL	18 000	8 400	600	7 800	9 600	2 450	7 150
	Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge les enfants	2003	2 500	0	0	0	2 500	0	2 500
		2004	2 500	0	0	0	2 500	0	2 500
		2005	2 500	0	0	0	2 500	0	2 500
		TOTAL	7 500	0	0	0	7 500	0	7 500
Susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras	Appui aux structures et associations de prise en charge des talibés	2003	400	0	0	0	400	0	400
		2004	600	0	0	0	600	0	600
		2005	600	0	0	0	600	0	600
		TOTAL	1 600	0	0	0	1 600	0	1 600
Développer une stratégie de prise en charge des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile	Promotion de la réinsertion sociale des enfants	2003	200	0	0	0	200	0	200
		2004	250	0	0	0	250	0	250
		2005	250	0	0	0	250	0	250
		TOTAL	700	0	0	0	700	0	700
	Amélioration des conditions de travail et de la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi	2003	500	0	0	0	500	0	500
		2004	500	0	0	0	500	0	500
		2005	500	0	0	0	500	0	500
		TOTAL	1 500	0	0	0	1 500	0	1 500
Secteur	Femmes		8 866	900	900	0	7 966	0	7 966
Améliorer la situation économique et sociale des femmes	Mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux des femmes	2003	533	300	300	0	233	0	233
		2004	533	300	300	0	233	0	233
		2005	800	300	300	0	500	0	500
		TOTAL	1 866	900	900	0	966	0	966
	Mise en place d'un fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes	2003	4 000	0	0	0	4 000	0	4 000
		2004	0	0	0	0	0	0	0
		2005	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	4 000	0	0	0	4 000	0	4 000
Promouvoir l'amélioration de la santé des femmes et des filles	Programmes d'accroissement du taux de consultations prénatales et de diminution du taux de morbidité et de mortalité maternelles	2003	1000	0	0	0	1000	0	1000
		2004	1000	0	0	0	1000	0	1000
		2005	1000	0	0	0	1000	0	1000
		TOTAL	3000	0	0	0	3000	0	3000
Secteur	Handicapés		2 022	0	0	0	2 022	1 480	542
Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	Equipements spécialisés et réduction des coûts des appareils et services à usage courant des personnes handicapées	2003	286	0	0	0	286	205	81
		2004	429	0	0	0	429	350	79
		2005	467	0	0	0	467	325	142
		TOTAL	1 182	0	0	0	1 182	880	302
Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	Equipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires	2003	100	0	0	0	100	100	0
		2004	100	0	0	0	100	100	0
		2005	100	0	0	0	100	100	0
		TOTAL	300	0	0	0	300	300	0
	Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés	2003	80	0	0	0	80	0	80
		2004	80	0	0	0	80	0	80
		2005	80	0	0	0	80	0	80
		TOTAL	240	0	0	0	240	0	240

Améliorer la situation économique et sociale des personnes handicapées	Promotion de l'accès des personnes handicapées à l'emploi	2003	100	0	0	0	100	100	0
		2004	100	0	0	0	100	100	0
		2005	100	0	0	0	100	100	0
		TOTAL	300	0	0	0	300	300	0
Secteur	Aînés		600	0	0	0	600	0	600
Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie	2003	100	0	0	0	100	0	100
		2004	100	0	0	0	100	0	100
		2005	100	0	0	0	100	0	100
		TOTAL	300	0	0	0	300	0	300
Encourager la reconversion professionnelle	Fonds de promotion des aînés	2003	100	0	0	0	100	0	100
		2004	100	0	0	0	100	0	100
		2005	100	0	0	0	100	0	100
		TOTAL	300	0	0	0	300	0	300
Secteur	Habitat des groupes vulnérables		10 807	3 207	0	3 207	7 600	1 500	6 100
Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats	Programme d'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres péri-urbains et urbains	2003	1 500	1 500	0	1 500	0	0	0
		2004	1 607	1 407	0	1 407	200	0	200
		2005	1 700	300	0	300	1 400	0	1 400
		TOTAL	4 807	3 207	0	3 207	1 600	0	1 600
	Mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables	2003	2 000	0	0	0	2 000	500	1 500
		2004	2 000	0	0	0	2 000	500	1 500
		2005	2 000	0	0	0	2 000	500	1 500
		TOTAL	6 000	0	0	0	6 000	1 500	4 500
TOTAL GENERAL		2003	197 132	89 629	24 414	65 215	107 503	13 611	93 892
		2004	201 888	81 712	19 185	62 527	120 176	16 120	104 056
		2005	210 628	67 986	18 751	49 235	142 642	20 604	122 038
		TOTAL	609 648	239 327	62 350	176 977	370 321	50 335	319 986

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Coûts additionnels)

Secteurs	Objectifs	Années	2003	2004	2005	TOTAL
Education- Formation	<i>Généraliser l'enseignement de base</i>		520	570	570	1660
	Entretien des classes		250	300	300	850
	Recrutement de personnel enseignant		270	270	270	810
Santé	<i>Améliorer la qualité et l'offre de services de santé fournis aux populations</i>		4519	5197	5395	15111
	Recrutement et mise en place de personnel médical		857	906	955	2718
	Fonctionnement des infrastructures		3662	4291	4440	12393
Autres Charges	Charges Récurrentes		2980	4022	4903	11905
Mise en Œuvre	Suivi du DSRP		1049	665	665	2379
	Fonctionnement des organes de pilotage et de suivi		537	345	345	1227
	Activités d'animation et de communication		412	220	220	852
	Programme de renforcement des capacités des populations et des organisation de la société civile dans la maîtrise d'œuvre de projets et programmes		100	100	100	300
TOTAL			9068	10454	11533	31055

Annexe 3 : Matrice des mesures (2003 – 2005)

Création de richesse dans un cadre macroéconomique sain

Domaines/Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions
Agriculture	Réduire la vulnérabilité des activités agricoles	Délimitation précise des communautés rurales Réalisation et gestion des investissements structurants par l'Etat et les collectivités locales Baisse du coût de l'aménagement Mesures visant à rendre le cadastre rural effectif
	Favoriser le développement foncier et les investissements productifs	Attribution de garanties sur le sol Renforcement des fonds de garantie Mise en place de fonds de calamité décentralisés Promotion d'un cadre juridique qui incite à la bonne conservation et utilisation des ressources naturelles
	Promouvoir une bonne politique de commercialisation et de distribution	Création de structures de normalisation, d'entreposage Appui au développement des systèmes d'information Organisation de foires régionales
	Intensifier et moderniser la production agricole	Appui pour l'acquisition de moyens matériels Allègement des conditions de l'octroi de crédit pour le monde paysan Mise en place d'un fonds de bonification du secteur de l'agriculture Appui à la recherche agricole Utilisation de nouvelles technologies Amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production Mise en place de variétés adaptées aux conditions agro-écologiques et à haut rendement Formation et conseils agricoles Lutte contre la dégradation des terres Appui aux actions de fertilisation des sols
	Alléger la fiscalité pour toute la filière de production agricole	Révision des textes régissant la fiscalité rurale Mesures fiscales en vue de la diminution des prix des intrants et du matériel agricole
	Développer l'agriculture irriguée	Accroissement des périmètres irrigués Développement de la petite irrigation autour des forages, des bassins de rétention etc. Construction de barrages anti-sel et de digues de retenue
	Promouvoir l'agro-industrie	Promotion d'unités agro-industrielles de substitution aux produits importés Mise en place d'un fonds de garantie Promotion de micro-entreprises et de petites entreprises rurales Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises Sensibilisation et incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole
	Augmenter et diversifier les revenus agricoles	Extension des approches décentralisées d'épargne et de crédit Promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels Développement de produits d'exportation dits de « niche » Exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes
	Renforcer le rôle des organisations paysannes	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des organisations professionnelles paysannes

Infrastructures de soutien	Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural	Equiper des villages-centres
	Etendre le réseau téléphonique	Réalisation de nouveaux branchements téléphoniques
	Désenclaver les zones rurales	Réhabilitation de routes en terre Construction de routes en terre
Elevage	Réaliser la sécurité alimentaire	Multiplication des points d'eau Appui au développement des services vétérinaires privés dans les zones d'élevage Structuration des services de l'élevage Développement de l'insémination artificielle Organisation et amélioration des circuits de commercialisation Lutte contre les épizooties
	Assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes-campagnes et l'accès à la terre et aux ressources naturelles	Structuration et régulation des marchés
	Accroître la productivité du sous-secteur	Mise en place de lignes de crédit pour le développement des filières animales Fluidité des activités tout au long de la filière bétail-viande Amélioration des circuits de commercialisation Relance de la production laitière Multiplication des espèces à cycle court Equiper des services de l'élevage
	Sécuriser la production animale	Renforcement de la lutte contre les vols de bétail
Pêche	Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques	Planification et sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources halieutiques Mesures de sécurité pour les pêcheurs Elaboration d'une stratégie pour le renforcement de la coopération internationale en matière de pêche Lutte contre la pollution des eaux marines
	Satisfaire la demande nationale	Développement de la pêche continentale Promotion du débarquement des produits halieutiques sur le territoire national Diffusion de produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national
	Valoriser les ressources halieutiques	Mise en place d'un environnement institutionnel adapté Appui pour l'acquisition d'équipements de pêche Construction de quais de pêche Programme d'appui pour la transformation des produits de pêche
	Promouvoir la qualification des professionnels du secteur	Appui à la formation des professionnels du secteur
Artisanat	Mettre en place des systèmes de financement décentralisés techniquement et financièrement solides	Formation des agents pour le renforcement des capacités managériales et techniques
	Améliorer la qualité des produits artisanaux	Création de centres de distribution décentralisés Création de circuits de distribution ramifiés à partir des villages
	Pérenniser les actions de formation des artisans et de leurs encadreurs	Réhabilitation et modernisation des centres de formation Développement de programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal

Industrie	Développer le secteur industriel	Création d'un nouveau code des investissements davantage simplifié et flexible Mise en place d'un programme de crédit Mise en place d'une politique fiscale favorable aux PME/PMI et aux investissements directs étrangers Orientation des investissements publics vers le relèvement de la productivité Etablissement de relations de partenariat stratégique entre le secteur privé local et les entreprises étrangères dans les secteurs clés Exploitation des opportunités offertes par l'intégration régionale et la coopération avec les pays voisins Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités en management et des connaissances technologiques Dispositif d'appui et de suivi des performances des entreprises
Energie	Développer les capacités de production	Promotion de la force motrice dans les activités productives
	Développer les infrastructures et services énergétiques	Implication du secteur privé, des associations villageoises et des collectivités locales
	Diversifier les sources d'énergie	Implantation de boutiques-énergie Promotion et valorisation des énergies nouvelles et renouvelables Intégration des sources d'énergies renouvelables dans le développement du monde rural Promotion du pétrole lampant et du gel fuel Valorisation des déchets de biomasse
	Améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques	Réalisation de terminaux de charbon de bois Campagne de sensibilisation des populations à l'utilisation rationnelle de l'énergie Accès des populations aux combustibles domestiques Mise en place d'un fonds d'appui spécifique pour faciliter l'acquisition d'équipements de cuisson plus efficaces
	Renforcer l'électrification rurale	Intensification de l'électrification rurale Programme d'appui au développement de l'électrification rurale Electrification de la totalité des chefs-lieux de communauté rurale Electrification des infrastructures d'éducation et de santé Promotion de projets d'initiative locale d'électrification rurale
Mines	Concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable	Mise en place d'un nouveau code minier attractif
	Favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles	Renforcement du fonds de développement géologique et minier Appui technique et financier aux orpailleurs Mise en place d'un fonds de promotion du secteur minier Réalisation d'études sur les ressources disponibles
	Contribuer à diversifier les sources de revenus des populations	Recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés
Commerce	Développer le commerce intérieur	Création et réhabilitation de marchés ruraux Amélioration du système d'information sur les marchés Promotion de la participation accrue des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production locale
	Développer le commerce international	Diversification des marchés et produits d'importation et d'exportation

Tourisme	Sauvegarder et valoriser le potentiel touristique	Aménagement de nouveaux sites touristiques Promotion d'un tourisme de luxe et la chartérisation Lutte contre l'insécurité des touristes Mise en place d'un code touristique Promotion et soutien des expériences de loisirs communautaires et des métiers liés aux loisirs Implication des privés dans l'exploitation et l'investissement touristique
Culture	Promotion d'entrepreneurs, acteurs et agents culturels	Mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable Définition d'un statut des professionnels du secteur Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture Appui aux institutions de développement culturel Appui à la création de mutuelles
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	Accélérer le développement des télé services	Promotion de l'investissement privé permettant la multiplication des accès au téléphone et à l'Internet Elaboration et mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux besoins des filières des NTIC Programme d'appui aux entreprises de télé services en milieu urbain et rural pour l'accès aux marchés national et régional Appui aux radios communautaires Développement du marché public des télé services
Mesures d'accompagnement		
Cadre macroéconomique	Promouvoir une accélération de la croissance	Approfondissement des réformes structurelles et sectorielles Amélioration de l'environnement socio-économique Mise en place d'une capacité de production compétitive Renforcement des capacités d'élaboration et de gestion de la politique macroéconomique
	Maintenir une stabilité des prix	Politique monétaire et budgétaire prudentes Mise en œuvre d'une bonne politique de promotion de l'offre en vue d'améliorer le bon niveau d'approvisionnement des marchés Allègement de certains coûts des facteurs techniques de production Suivi du respect des règles de la concurrence Mise en place de magasins de référence Développement de marchés de produits locaux
	Contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus	Poursuite de l'application d'une politique vertueuse par la maîtrise d'un profil des agrégats budgétaires conforme aux directives communautaires Elargissement progressif de la base fiscale Gestion prudente et plus rigoureuse de la dépense publique par la transparence des procédures et l'optimisation des allocations budgétaires Systématisation de la budgétisation par objectifs Promotion plus rigoureuse des exportations et une meilleure distribution de la production afin de réduire le poids des importations
	Continuer à mener une politique monétaire prudente, en conformité avec les objectifs communautaires de stabilité, de croissance et consolidation de la position extérieure de l'UEMOA	Maintien du dispositif basé sur les mécanismes de contrôle plus souples et davantage incitatifs Poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire au profit du secteur privé Financement adéquat du secteur privé
	Renforcer les bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat	Poursuite des programmes de privatisation Renforcement des capacités du secteur privé

Secteur Privé	Promouvoir les investissements et les exportations	Mise en œuvre de conditions favorables pour orienter les investisseurs vers le Sénégal et développer l'investissement local (guide de l'investisseur) Développement de ventes d'entreprises locales sur le marché international Préparation d'un document stratégique pour l'insertion du Sénégal dans le commerce mondial
	Intensifier l'ajustement interne des entreprises	Meilleure insertion des entreprises dans un environnement national et international marqué par une concurrence de plus en plus forte Accroissement du rôle des organisations patronales
	Rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises	Amélioration des services aux entreprises adhérentes Renforcement des capacités de proposition et d'analyse
	Redynamiser les chambres de commerce et de métier	Réforme radicale de l'organisation des chambres consulaires Renforcement du rôle d'interface des chambres consulaires entre le secteur public et privé
	Rationaliser et renforcer le dispositif d'appui au secteur privé	Promotion des investissements et des exportations Assistance technique et technologique aux entreprises Promotion de la qualité et de la normalisation Accès des entreprises au crédit
Appui aux PME	Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	Stimulation de l'initiative entrepreneuriale Organisation et facilitation de l'accès aux services de conseil Mise en place d'une coordination du système global d'appui Mise en place d'une coordination de l'appui international direct à l'entreprise Développement de programmes de financement par les SFD pour les secteurs porteurs
Emploi	Assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre	Révision du fonctionnement du marché du travail
	Améliorer la gestion et l'employabilité de la main d'œuvre	Mise en place de systèmes de gestion des emplois, métiers et compétences
	Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	Mise en place d'une agence nationale assurant la transparence et l'efficacité du marché de l'emploi Programme d'information sur le marché de l'emploi
	Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et urbain	Mise en place de programmes de formation-insertion ciblés sur des métiers porteurs Appui et promotion de micro-entreprises en milieux périurbain et rural
	Promouvoir les activités HIMO	Evaluation et information sur les expériences HIMO

Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

Domaines/secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions
Education - Formation	Généraliser l'enseignement élémentaire	Construction, réhabilitation et équipements de salles de classes et d'écoles primaires Construction de cases des tout-petits et classes pré-scolaires Entretien des classes Distribution de manuels scolaires Recrutement de personnel enseignant
	Relever le taux d'accès à l'enseignement moyen et secondaire	Construction et réhabilitation de salles de classes Recrutement de personnel enseignant qualifié
	Améliorer l'accès et la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement	Adoption de plan d'inscription et de maintien des filles dans le cycle primaire Conception et mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des chances et des sexes dans le système éducatif
	Promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents	Mise en place des programmes de formation et de perfectionnement dans les filières créatrices d'emplois Création de comités de gestion des programmes de formation
	Promouvoir l'enseignement professionnel	Création de centres de formation professionnelle dans les secteurs porteurs Création de centres de formation pour le renforcement des capacités des femmes
	Eradiquer l'analphabétisme	Développement et mise en œuvre des programmes d'éducation et d'alphabétisation fonctionnelle
Santé	Améliorer la qualité et l'offre de services de santé	Construction et réhabilitation de structures de santé (cases, postes et centres de santé) Equiper des infrastructures sanitaires Développement de programmes de vaccination Recrutement et mise en place de personnel médical Programme de facilitation de l'accès des groupes vulnérables aux médicaments
	Développer les services de santé à base communautaire	Création, renforcement des services de santé à base communautaire en zone rurale et périurbaine Fonds d'appui aux mutuelles de santé Programme de formation pour les agents des services de santé communautaire Développement des échanges d'expériences entre différentes régions en matière de santé communautaire
	Développer chez les populations les attitudes et comportements de prévention des maladies	Programme de sensibilisation sur les attitudes et comportements
	Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA	Prévention Renforcement en équipements des infrastructures sanitaires pour les analyses Prise en charge du traitement des malades du SIDA Prise en charge des enfants porteurs du VIH dans les centres de nutrition communautaires

Eau potable	Promouvoir une gestion durable des ouvrages (maintenance)	Programme de renforcement des capacités des comités de gestion des forages Promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de la motorisation des ouvrages
	Accroître le taux d'accès à l'eau potable	Renforcement de la politique de branchements sociaux Construction de forages motorisés Réhabilitation et fonçage des puits modernes en milieu rural Réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage Dessalement des eaux pour approvisionner les zones où les forages ne constituent pas une solution Définition de périmètres de protection et de lutte contre l'insalubrité autour des puits villageois Généralisation des branchements sociaux
Transports – Mobilité	Assurer une meilleure organisation	Renouvellement du parc automobile de transport public Sécurisation des travailleurs
	Améliorer les transports urbains et ruraux	Mise en œuvre du projet d'amélioration de la mobilité urbaine Rationalisation de l'offre de transport public Mesures d'appui au transport urbain public Renforcement des échanges interurbains Finalisation de la stratégie de transport rural Entretien et réhabilitation d'infrastructures de transport
Ressources naturelles et environnement	Valoriser les ressources forestières	Sensibilisation et implication des populations locales sur la gestion durable des ressources Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers Renforcement des capacités des producteurs Recherche de débouchés pour les produits transformés Mise en place de programmes, de projets, de plans de gestion intégrés des ressources naturelles Appui aux projets d'agro-foresterie
	Sauvegarder l'environnement et lutter contre la désertification	Protection et aménagement des forêts, des bassins versants Mise en œuvre de programmes d'aménagement et d'agro-foresterie Promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets industriels Programme de lutte contre les pollutions et nuisances industrielles
	Sauvegarder la faune et la flore	Programme de lutte contre les feux de brousse
	Sauvegarder l'environnement marin et côtier	Programme de lutte contre la pollution marine Programme de conservation et de protection des ressources marines
	Trouver un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité	Elaboration et mise en œuvre de plans régionaux pour l'environnement Protection et régénération des ressources fragiles Préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif Inventaire et suivi permanent de l'état des ressources naturelles
	Valoriser les ressources sauvages	Développement et renforcement de la filière de la cueillette
	Améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural	Atténuation de la pression démographique sur l'environnement Amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement
	Renforcer les capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Programme de formation, d'éducation, sensibilisation, d'alphabétisation, etc.

Assainissement	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta	Réalisation d'ouvrages collectifs et individuels d'évacuation des excréta Augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et péri-urbain Construction de latrines pour les ménages en milieu rural
	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et ordures ménagères	Réalisation d'ouvrages collectifs et individuels d'évacuation des eaux usées et promotion des fosses de compostages des ordures ménagères Développement de systèmes de gestion des déchets solides en milieu urbain
	Changer positivement les attitudes et comportements des populations bénéficiaires	Programme d'IEC Renforcement des compétences et des capacités des acteurs
Bonne gouvernance	Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques	Allègement des procédures de passation des marchés publics Finalisation du code des marchés en chantier depuis 1996 Réduction du contrôle à priori et renforcement du contrôle à posteriori Systématisation du contrôle et l'évaluation des structures publiques et para – publiques Amélioration du système d'information dans l'administration et entre l'administration et le secteur privé Vulgarisation des conclusions des contrôles et évaluations des sociétés parapubliques Création de cadres de concertation entre l'administration et le secteur privé
	Lutter contre la corruption et moderniser l'Administration	Mise en place d'un observatoire pour la lutte contre la corruption Suppression des dispositions susceptibles de remettre en cause l'inamovibilité des magistrats de siège Refonte des textes régissant les marchés de l'Etat Renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés de l'Etat Poursuite de la réforme de la fonction publique
	Améliorer la gestion des finances publiques	Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques Poursuite de la transformation du système fiscal
	Réhabiliter la justice	Accroissement des délais de procédure judiciaire
Décentralisation	Approfondir la décentralisation	Mise en place de dispositions fiscales locales permettant aux collectivités locales de financer des investissements publics locaux Réforme du code des collectivités locales

Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Groupes Domaines/ Secteurs /	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Enfants	Assurer une couverture socio-sanitaire et nutritionnelle adéquate aux enfants de familles vulnérables	Amélioration du système de soins de santé primaires Promotion de l'éducation pour la santé de la mère et de l'enfant Elaboration et mise en oeuvre d'une politique nutritionnelle ciblée sur les enfants des ménages pauvres Programme de sensibilisation et promotion des RVO et des activités nutritionnelles Lutte contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, etc. Aménagement d'espaces et d'infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants Lutte contre les pires formes de travail des enfants en vue de leur éradication Programme d'extension et renforcement des centres de nutrition communautaires dans les zones défavorisées
	Scolariser et former les enfants en âge scolaire et non pris en charge	Sensibilisation sur l'importance de l'éducation Dotation de cantines scolaires et latrines dans les zones pauvres Programme Education fondé sur dotations alimentaires ou monétaires dans les familles les plus pauvres des zones pauvres
	Protéger et promouvoir les enfants en situation de risque et en conflit avec la loi	Programme de sensibilisation contre les fléaux de la drogue Lutte contre la maltraitance des enfants Prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité Prise en charge des enfants dans les centres de nutrition communautaires Application de la législation qui prend en charge les spécificités des mineurs Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge les enfants
	Développer une stratégie de prise en charge des enfants en milieu semi ouvert	Programmes d'appui aux écoles coraniques Elaboration et mise en oeuvre d'un programme de formation des talibés dans leurs villages d'origine Développement de filières de formation professionnelle dans les daaras
	Susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras	Mise en oeuvre d'une campagne de parrainage d'enfants de la rue par des familles d'accueil Sensibilisation des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés Appui aux structures et associations de prise en charge des talibés
	Développer une stratégie de prise en charge des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile	Promotion de la réinsertion sociale des enfants Amélioration des conditions de travail et de la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi

Femmes	Approfondir les droits des femmes	Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences faites aux petites filles et aux femmes Conception et vulgarisation des outils de promotion des droits humains et notamment de la femme Vulgarisation des textes fondamentaux relatifs aux droits des femmes
	Améliorer la situation économique et sociale des femmes	Mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux des femmes Mise à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits Mise en place d'un fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes
	Promouvoir l'amélioration de la situation de santé des femmes et des filles	Programmes d'accroissement du taux de consultations prénatales et de diminution des taux de morbidité et de mortalité maternelles
Handicapés	Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements Mise en œuvre d'un programme spécial de suivi des jeunes filles handicapées enceintes Mise en place d'un programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage orthopédique Équipements spécialisés et réduction des coûts des appareils et services à usage courant des personnes handicapées
	Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	Équipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés Distribution de fournitures scolaires aux jeunes handicapés Attribution de la bourse à tout handicapé Implication des personnes handicapées dans les programmes d'alphabétisation
	Améliorer la situation économique et sociale des personnes handicapées	Elaboration d'une stratégie nationale d'insertion ou de réinsertion à base communautaire Promotion de l'accès des personnes handicapées à l'emploi
	Lutter contre les préjugés défavorables dont sont victimes les personnes handicapées	Vulgarisation des expériences positives développées par les personnes handicapées Appui au développement institutionnel des structures et organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées Elaboration et adoption de lois de protection et de promotion des personnes handicapées
Aînés	Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie
	Encourager la reconversion professionnelle	Fonds de promotion des aînés Sécurisation du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle
	Mettre sur pied un système de prise en charge des aînés	Création d'une allocation minimale interprofessionnelle de retraite

Jeunes	Améliorer les conditions de vie des jeunes	Renforcement des ressources du Fonds National pour l'Emploi et du Fonds National de Promotion de la Jeunesse Accroissement du nombre de centres de conseils ADO Développement des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes
Personnes déplacées et réfugiées	Promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes déplacées et réfugiées	Mise en place d'un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées
Suivi des groupes vulnérables	Assurer un meilleur ciblage des zones pauvres et des groupes bénéficiaires	Mise en place d'un système de suivi et d'alerte
Habitat des groupes vulnérables	Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats	Programme d'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres péri-urbains et urbains Mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables Lettre de politique de développement pour l'habitat social des groupes vulnérables Adoption et application du nouveau code de construction
Population	Maîtriser les phénomènes démographiques	Actualisation et diffusion des modèles de sensibilisation existants Actions d'IEC/Plaidoyer en vue d'un changement des comportements en matière de procréation et d'augmentation de la prévalence contraceptive

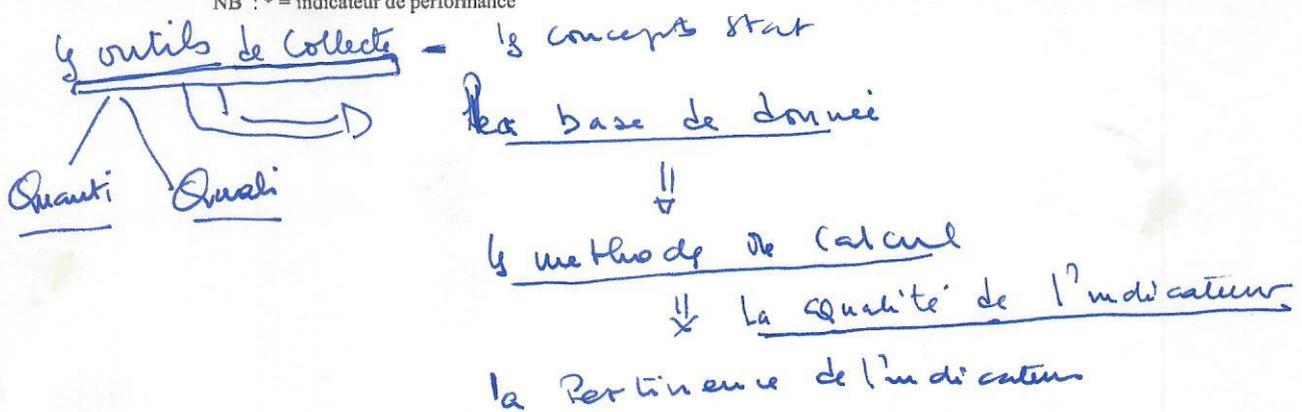
Mise en œuvre et suivi évaluation

Domaine/Secteurs	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
	Assurer le suivi de la mise en œuvre du DSRP	Equiper et fonctionner des organes de pilotage et de suivi Activités d'animation et de communication Mise en place avant fin 2002 d'un Institut National de la Statistique pour renforcer la fiabilité et l'impartialité des données Programme de renforcement des capacités des populations et des organisations de la société civile dans la maîtrise d'œuvre de projets et programmes

Annexe 4 : Tableau des indicateurs

Objectifs	Domaine	Définition	Référence		Objectifs chiffrés				
			Niveau	Année	2005	2010	2015		
Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base	Pauvreté	Incidence de la pauvreté	53,90%	2001	45%	35%	25%		
	Education	Taux d'alphabétisation		39,1	2001	45%	58%	73%	
		Taux d'alphabétisation des hommes		51,1	2001	55%	65%	75%	
		Taux d'alphabétisation des femmes		28,9%	2001	35%	50%	70%	
		Taux de scolarisation au primaire*		70%	2001	80%	95%	98%	
		Taux de scolarisation des filles (primaire)*		64,8	2001	76%	95%	98%	
		Taux de scolarisation des garçons (primaire)		73,9	2001	84%	95%	98%	
		Taux d'accès à l'école primaire à moins de 30mn		81,4%	2001	90%	98%	100%	
		Taux d'accès à l'école primaire en milieu rural à moins de 30mn		71,9%	2001	80%	95%	100%	
		Taux d'inscription à l'école primaire		81,72%	2000	90%	95%	100%	
	Santé	Morbidité due au paludisme		24,85	1999	10%	5%	1%	
		Taux de prévalence du SIDA		1,4%	2000	1 - 2%	1 - 2%	1 - 2%	
		Taux de mortalité maternelle(100 000 naissances vivantes)*		510	2000	410	300	200	
		% d'accouchements assistés		44%	1998	60%	75%	90%	
		Taux de couverture des consultations prénatales		67,3%	1998	75%	85%	95%	
		Taux de couverture vaccinale		48%	1998	70%	95%	100%	
		Taux de mortalité juvénile (pour mille)		98	2000	85	75	50	
		Taux de mortalité infantile (pour mille)		60	2000	50	40	30	
		Taux d'accès aux services médicaux à moins de 30 mn (rural)		41,8%	2001	50%	70%	90%	
		Taux d'accès aux services médicaux à moins de 30 mn (urbain)		79,7%	2001	85%	95%	98%	
	Nutrition	% des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale		19,1%	2001	15%	5%	3%	
		% des enfants souffrant de l'émaciation		9,2%	2001	5%	3%	1%	
	Accès à l'eau potable	Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (urbain)		93,3%	2001	100%	100%	100%	
		Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (rural)		83,4%	2001	95%	100%	100%	
		Consommation d'eau par jour et par personne		28 L	2000	35 L	35 L	35 L	
	Macroéconomie	Secteur réel	Taux de croissance annuelle du PIB		5,10%	2001	8%	>8%	>10%
			Taux d'inflation		3,00%	2001	<3%	<3%	<3%
			Taux d'investissement		19,4	2001	27,80%	30%	>30%
Taux d'épargne				15,7	2001	21,7%	25%	>25%	
Taux d'endettement				74,3%	2001	65%	60%	60%	
Solde de la balance courante / PIB (hors dons)				-7,90%	2001	-7,0%	-3%	>0	
Solde budgétaire de base/PIB (hors PPTE)				-1,20%	2001	>2%	>2%	>2%	
Contribution à la croissance du secteur primaire*				0,8	2001	1,50%	3%	>=3%	
Mise en œuvre	Taux d'exécution du Plan d'Actions Prioritaires			2003	100%	100%	100%		

NB : * = indicateur de performance



Annexe 5.1: Comptes économiques

PIB à prix courants					
	2001	2002	2003	2004	2005
PRIMAIRE	658,8	639,7	682,9	746,0	817,3
AGRICULTURE	373,6	334,9	361,1	394,2	434,0
ELEVAGE	200,7	216,7	229,6	254,9	279,4
PECHE	54,2	56,3	59,8	63,1	67,4
FORET	30,3	31,8	32,5	33,8	36,4
SECONDAIRE	702,5	801,2	885,9	980,6	1096,6
INDUSTRIES EXTRACTIVES	32,4	36,9	39,4	42,3	45,4
HUILERIES	37,0	51,2	57,6	60,8	64,0
ENERGIE	78,3	90,3	100,5	117,2	135,4
BTP	149,0	176,4	205,4	237,1	272,7
AUTRES INDUSTRIES	405,9	446,3	482,9	523,1	579,0
TERTIAIRE	1724,0	1861,5	2026,9	2220,5	2406,9
TRANSPORTS & TELECOM	397,4	433,6	463,2	498,1	537,5
COMMERCE	881,7	951,4	1055,5	1169,7	1286,2
AUTRES SERVICES	444,9	476,4	508,2	552,7	583,3
PIBE	3085,3	3302,4	3595,6	3947,1	4320,8
SERVICES NON MARCHANDS	295,6	346,6	382,2	414,0	447,9
MENAGES	37,1	38,6	40,1	41,6	43,3
ADMINISTRATIONS	258,4	308,0	342,1	372,4	404,6
PIB COURANT	3380,9	3648,9	3977,8	4361,1	4768,7
CONSOMMATION FINALE	2942,0	3162,4	3382,6	3608,5	3820,3
MENAGES	2472,6	2630,8	2783,9	2941,3	3080,4
ADMINISTRATIONS	469,4	531,7	598,7	667,3	740,0
(BIENS ET SERVICES)	211,0	223,7	256,6	294,9	335,3
(SALAIRES)	258,4	308,0	342,1	372,4	404,6
FBCF	634,9	743,0	941,7	1132,3	1335,6
MENAGES	49,0	52,4	55,4	58,6	62,0
ADMINISTRATIONS	254,3	298,1	410,4	469,4	528,0
ENTREPRISES	331,5	392,5	475,8	604,2	745,7
DEM. INTER. HS	3576,9	3905,4	4324,3	4740,8	5156,0
VARIATION DE STOCKS	74,1	30,6	31,1	31,7	32,5
DEMANDE INTER. TOTALE	3651,0	3936,1	4355,3	4772,5	5188,5
BALANCE BIENS & SERVICES	-270,1	-287,2	-377,5	-411,4	-419,8
EXPORTATIONS	1028,6	1113,1	1179,0	1296,5	1434,7
BIENS	749,5	822,5	860,7	950,4	1053,1
SERVICES	279,1	290,6	318,3	346,2	381,6
IMPORTATIONS	1298,7	1400,3	1556,5	1707,9	1854,5
BIENS	1011,1	1093,4	1214,1	1335,6	1453,9
SERVICES	287,6	306,9	342,4	372,3	400,6

PIB à prix constants 1987					
Variations annuelles en %	2001	2002	2003	2004	2005
PRIMAIRE	411,1	1,6	6,4	8,1	8,6
AGRICULTURE	222,9	0,0	6,1	7,6	8,2
ELEVAGE	140,4	4,0	7,7	9,9	10,1
PECHE	36,0	2,2	4,8	5,1	5,6
FORET	11,8	2,5	2,0	3,4	6,4
SECONDAIRE	453,5	8,0	8,7	9,3	11,5
INDUSTRIES EXTRACTIVES	5,3	10,9	7,3	7,8	7,8
HUILERIES	16,5	25,0	9,9	4,7	4,7
ENERGIE	41,7	9,9	9,2	14,6	13,8
BTP	104,2	12,9	15,1	14,5	14,5
AUTRES INDUSTRIES	285,9	4,9	6,1	6,7	10,3
TERTIAIRE	1107,9	5,0	7,9	7,7	7,1
TRANSPORTS & TELECOM	272,3	7,0	5,8	6,5	6,8
COMMERCE	464,2	5,0	8,7	8,7	8,7
AUTRES SERVICES	371,3	3,5	8,4	7,6	5,2
PIBE	1972,5	5,0	7,8	8,2	8,4
SERVICES NON MARCHANDS	221,0	8,6	5,3	4,4	4,3
MENAGES	33,3	3,9	3,9	3,9	3,9
ADMINISTRATIONS	187,6	9,4	5,5	4,5	4,4
PIB CONSTANT	2193,5	5,3	7,5	7,8	8,0
CONSOMMATION FINALE	1790,9	4,1	4,4	4,3	4,3
MENAGES	1486,1	3,5	3,6	3,6	3,5
ADMINISTRATIONS	304,8	7,0	8,0	7,6	7,6
(BIENS ET SERVICES)	117,1	3,1	12,3	12,7	12,4
(SALAIRES)	187,6	9,4	5,5	4,5	4,4
FBCF	402,9	15,7	22,9	15,3	14,3
MENAGES	40,4	3,9	3,9	3,9	3,9
ADMINISTRATIONS	154,9	5,0	33,9	9,6	9,0
ENTREPRISES	207,5	15,0	17,9	21,7	19,6
DEM. INTER. HS	2193,8	6,2	8,1	6,8	6,7
VARIATION DE STOCKS	-211,8	0,0	0,4	0,1	0,2
DEMANDE INTER. TOTALE	1982,0	3,8	9,0	7,5	7,4
BALANCE BIENS & SERVICES	211,5	6,0	-6,4	10,9	15,1
EXPORTATIONS	734,7	6,0	6,0	8,0	8,0
BIENS	553,7	7,1	4,4	8,4	8,3
SERVICES	180,9	2,6	11,2	6,7	7,1
IMPORTATIONS	523,2	6,0	11,0	7,0	5,5
BIENS	362,7	7,3	9,1	7,3	5,8
SERVICES	160,5	3,1	15,4	6,3	4,8

Annexe 5.2: Tableau des Opérations Financières de l'administration centrale

(En milliards de FCFA sauf les postes pour mémoire)	2001	2002	2003	2004	2005
	Rev. Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Total recettes et dons	675,4	767,0	862,6	942,3	1026,7
1.1 Recettes budgétaires	610,4	682,2	739,7	811,7	887,6
Recettes fiscales	592,1	665,6	722,2	793,7	867,9
Recettes non fiscales	18,3	16,6	17,5	18,0	19,6
1.2 Dons	65,0	84,8	122,9	130,6	139,1
Budgétaires	0,0	14,8	22,9	25,6	29,1
En capital	65,0	70,0	100,0	105,0	110,0
2. Dépenses totales et prêts (net)	808,6	775,7	915,8	996,5	1077,6
2.1 Dépenses courantes	538,3	462,4	498,4	538,9	584,1
Traitements et salaires	181,0	198,0	207,4	217,2	227,4
Rappels ou primes spéciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts sur la dette publique	40,4	40,7	37,6	36,0	35,5
Extérieure	33,4	34,2	31,6	30,0	29,5
Intérieure	7,0	6,5	6,0	6,0	6,0
Autres dépenses courantes	316,9	223,7	253,3	285,6	321,2
Fournitures, entretien et autres	124,4	124,9	143,9	166,8	192,4
Transferts et subventions	183,0	89,6	97,5	106,9	116,9
Filet social (subvention GPL et autres)	9,5	9,2	12,0	12,0	12,0
2.2 Dépenses en capital	254,8	277,3	384,6	421,3	464,9
Financement intérieur 1/	135,8	142,3	174,6	192,3	220,0
Financement extérieur 2/	119,0	135,0	210,0	229,0	244,9
2.3 Prêts nets	6,5	7,0	0,5	0,0	-4,0
prêts rétrocédés	16,0	15,0	16,0	15,0	15,0
remboursement des prêts rétrocédés	-9,5	-8,0	-15,5	-15,0	-19,0
2.4 Comptes spéciaux et corres.	9,0	3,0	0,0	0,0	0,0
Comptes spéciaux	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont FNR	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Correspondants	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0
CPSP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0
dont IPRES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont SN La Poste	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0
2.5 Dépenses additionnelles PPTE (à identifier)	0,0	26,0	32,3	36,3	32,6
2.6 Assainissement du système de sécurité sociale (IPRES, CSS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Excédent ou déficit (-) base engagement	-133,2	-8,8	-53,2	-54,2	-51,0
Hors PPTE et assainissement des entreprises pub.	-4,8	17,2	-20,9	-17,9	-18,4
Dons non compris	-198,2	-93,6	-176,1	-184,8	-190,1
Hors PPTE et assainiss. entr. pub.	-69,8	-67,6	-143,8	-148,5	-157,5
Excédent ou déficit (-) de base 3/	-63,2	56,4	49,9	59,2	69,8
Excédent ou déficit (-) de base hors PPTE	-39,8	82,4	82,2	95,5	102,4
5. Excédent ou déficit (-) base caisse	-133,2	-8,8	-53,2	-54,2	-51,0
Dons non compris	-198,2	-93,6	-176,1	-184,8	-190,1
6. Financement	133,2	8,8	53,2	54,2	51,0
6.1. Financement extérieur	84,7	73,3	131,2	105,3	112,5
Tirages	131,7	125,2	168,9	139,0	149,9
Trésorie	61,7	45,2	42,9		
Prêts projets	70,0	80,0	126,0	139,0	149,9
Assainissement du système de sécurité sociale (IPRES, CSS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	-74,2	-74,1	-70,0	-70,0	-70,0
Assistance PPTE (intérêts et amortissements)	27,2	22,2	32,3	36,3	32,6
6.2 Financement intérieur (I.+II.)	48,5	-64,5	-78,0	-51,1	-61,4
I. Financement Bancaire (A+B+C)	59,7	-68,9	-76,3	-49,4	-59,7
II. Financement non-bancaire	-11,2	4,4	-1,7	-1,7	-1,7
7. Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8. Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
9. Pour mémoire: PPTE amortissements FMI	3,1	3,6	6,3	8,5	8,6

Annexe 5.3: Balance des paiements

Selon la 5ème édition du manuel de balance des paiements, adaptée à l'optique BCEAO

(en milliards de FCFA)	2001 proj.	2002 proj.	2003 proj.	2004 proj.	2005 proj.
BALANCE DES BIENS	-275,8	-262,1	-290,1	-306,4	-325,8
EXPORTATIONS FOB	722,0	768,2	833,8	908,3	995,4
IMPORTATIONS FOB	997,8	1 030,3	1 123,9	1 214,7	1 321,2
SERVICES NETS	-14,7	-30,7	-39,9	-46,8	-55,3
dont FRET ET ASSURANCE	-136,1	-140,5	-153,3	-165,7	-180,2
REVENUS NETS	-68,8	-62,5	-55,5	-52,1	-52,0
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-48,4	-45,5	-38,4	-35,1	-35,1
TRANSFERTS COURANTS	136,9	150,7	158,4	161,6	164,8
PRIVES	94,2	93,2	95,3	98,0	99,7
PUBLICS	42,7	57,5	63,0	63,6	65,1
TRANSACTIONS COURANTES	-222,4	-204,7	-227,1	-243,7	-268,3
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	223,1	231,7	305,8	284,4	298,1
COMPTE DE CAPITAL	95,2	95,2	135,3	144,3	145,7
TRANSFERTS DE CAPITAL	95,2	95,2	135,3	144,3	145,7
PRIVES	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1
PUBLICS	92,2	92,2	132,3	141,3	142,6
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits					
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	127,9	136,5	170,5	140,1	152,4
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	80,9	51,1	104,5	72,8	83,9
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-4,6	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9
AUTRES INVESTISSEMENTS	85,5	56,0	109,4	77,7	88,8
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	70,0	80,0	126,0	139,0	149,9
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-103,9	-114,6	-100,1	-96,1	-95,5
- CAPITAUX PRIVES	47,0	85,4	66,0	67,3	68,5
INVESTISSEMENTS DIRECTS	10,7	62,0	37,6	39,4	41,2
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-5,5	-6,2	-6,6	-7,1	-7,7
AUTRES INVESTISSEMENTS	41,8	29,6	34,9	35,0	35,0
ERREURS ET OMISSIONS NETTES					
SOLDE GLOBAL	0,7	27,0	78,7	40,7	29,8
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS	3,900				
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS					
NETS	-4,6	-27,0	-78,7	-40,7	-29,8
- BANQUE CENTRALE	-4,6	-27,0	-78,7	-40,7	-29,8
- BANQUES DE DEPOTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB (Pour Mémoire)	3 380,9	3 656,6	3 977,2	4 361,1	4 768,7
CC 5ème édition / PIB	-6,6	(5,6)	(5,7)	(5,6)	(5,6)
CCHD	-268,9	-266,0	-294,0	-311,3	-337,4
CCHD / PIB	-8,0	-7,3	-7,4	-7,1	-7,1

Annexe 5.4: Situation monétaire intégrée du Sénégal

	DEC. 2001		DEC. 2002	DEC. 2003	DEC. 2004	DEC. 2005
	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	27,4	93,3	120,3	199,0	239,7	269,5
Bceao , nets	-40,0	-1,0	26,0	104,7	145,4	175,2
Banques commerciales , nets	67,4	94,3	94,3	94,3	94,3	94,3
Crédit intérieur net	780,8	848,7	889,5	894,2	950,4	1 023,5
PNG	182,6	219,9	151,0	74,7	25,3	-34,4
Crédits à l'économie	598,2	628,8	738,5	819,5	925,1	1 057,9
AVOIRS = ENGAGEMENTS	808,2	942,0	1 009,8	1 093,2	1 190,1	1 293,0
Masse monétaire	754,2	858,4	926,2	1 009,6	1 106,5	1 209,4
Circulation fiduciaire	143,5	190,4	196,9	205,2	217,7	231,0
Dépôts bancaires	610,7	668,0	729,3	804,4	888,8	978,4
Autres éléments nets	54,0	83,6	83,6	83,6	83,6	83,6
* Banques liquidées exclues						
Variation avoires extérieurs nets (en Mds)		4,6	27,0	78,7	40,7	29,8
Variation crédits intérieurs nets (en Mds)		63,4	40,8	4,7	56,2	73,1
Variation crédits intérieurs nets (en %)		8,1	4,8	0,5	6,3	7,7
Variation crédits à l'économie (en Mds)		3,7	109,7	81,0	105,6	132,8
Variation crédits à l'économie (en %)		0,6	17,4	11,0	12,9	14,4
Variation PNG (en Mds)		59,7	-68,9	-76,3	-49,4	-59,7
Variation PNG (en %)		37,3	-31,3	-50,5	-66,1	-236,0
Variation Masse monétaire (en %)		8,6	7,9	9,0	9,6	9,3
b = CF / MO (en %)		22,2	21,3	20,3	19,7	19,1
PIB		3 380,9	3 648,9	3 977,8	4 361,1	4 768,7
v = PIB / MO		3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Taux de croissance du PIB nominal (en %)		8,6	7,9	9,0	9,6	9,3
Taux de croissance CE (en %)		0,6	17,4	11,0	12,9	14,4
Crédits à l'économie / PIB (en %)		18,6	20,2	20,6	21,2	22,2
Dépôts bancaires / PIB (en %)		19,8	20,0	20,2	20,4	20,5
Dépôts bancaires / MO (en %)		77,8	78,7	79,7	80,3	80,9
PNG / PIB (en %)		6,5	4,1	1,9	0,6	-0,7

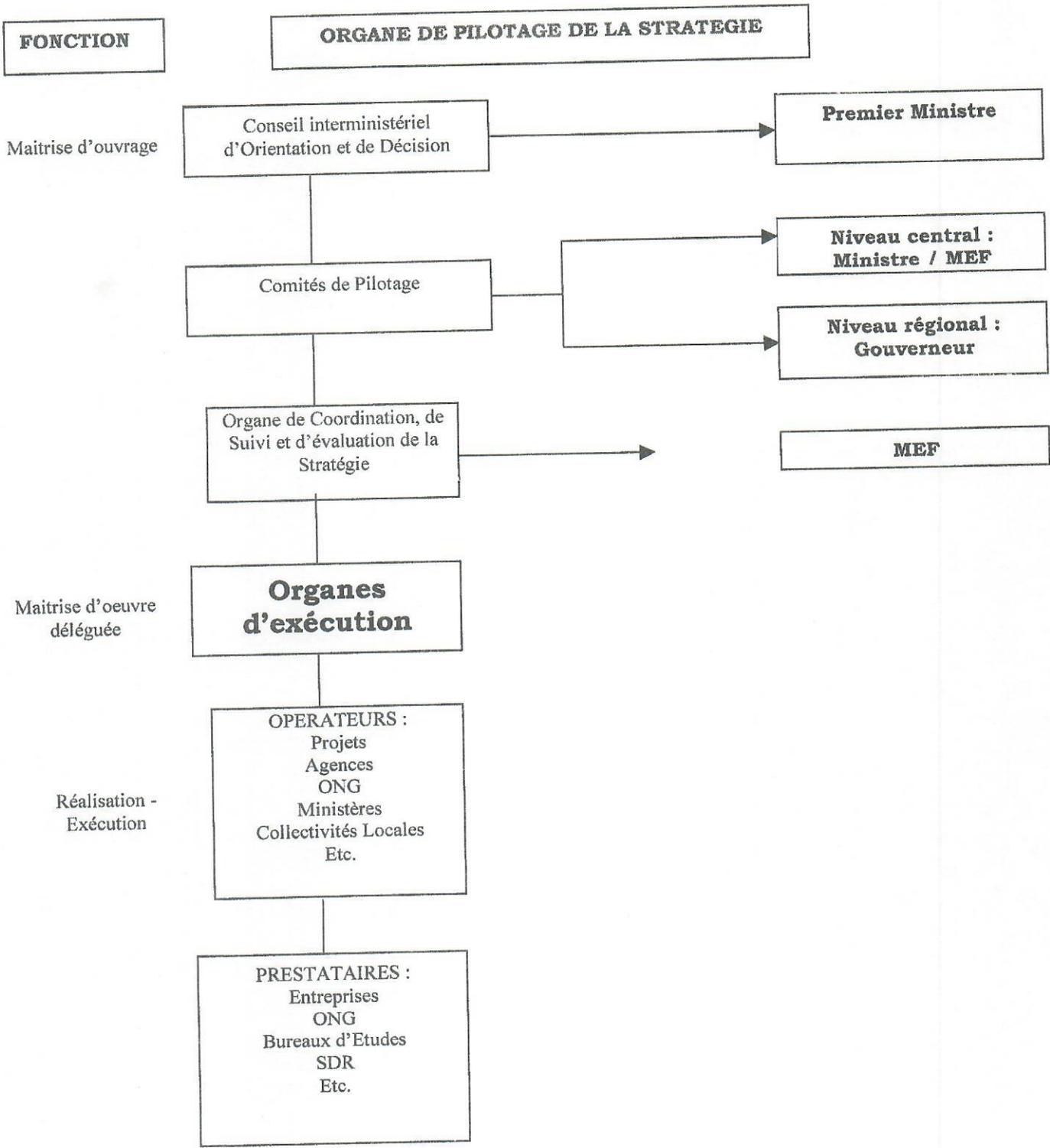




Schéma de Déroulement du Processus Participatif du
DOCUMENT de STRATEGIE de REDUCTION de la PAUVRETE (DSRP)

